

BULLETIN MUNICIPAL

N°62

Le Messager de l'Oncre



MAIRIE DE JAVERDAT

JUILLET 2023

Le mot du maire

Chers habitants de Javerdat,
Chers lecteurs,

A la suite de mon élection en qualité de maire de la commune, le 10 juin 2023, je m'adresse à vous pour la première fois dans ce bulletin municipal qui marque le début des vacances d'été.

Je tiens tout d'abord à remercier mes colistiers pour la confiance qu'ils m'ont accordée pour assurer les fonctions d'édile de la commune pour les 3 prochaines années de ce mandat et vous assure de ma réelle implication afin de répondre au mieux aux attentes de chacun de vous. L'équipe municipale en place s'est engagée à assurer la continuité de la gestion de la commune au quotidien et à poursuivre les projets bénéfiques pour la commune dans le respect de chacun et l'intérêt général. Depuis l'année 2020, nous avons connu des crises successives : sanitaire tout d'abord, puis alimentaire et énergétique.

Aujourd'hui, nous (entreprises, collectivités et particuliers) en subissons les conséquences et devons faire face à une crise économique ; crise qui n'épargne personne mais qui touche plus sévèrement encore les familles les plus vulnérables auxquelles nous devons être particulièrement attentifs.

Les différentes hausses des coûts notamment de l'énergie et de l'alimentation vont certes impacter les dépenses de fonctionnement de la commune mais nous avons d'ores et déjà mis en place des procédés permettant de les limiter. En effet, nous avons diminué les températures des bâtiments communaux l'hiver dernier, nous avons eu recours à des tarifs négociés et des mécanismes de protection en matière de tarifs de l'électricité qui vont être reconduits, nous avons engagé des travaux concernant l'éclairage public de la commune avec l'enfouissement des réseaux, le changement des candélabres et la mise en place de l'extinction nocturne de ces derniers sur certains secteurs. Sans parler du projet d'installation d'un parc éolien sur la commune qui contribuera, entre autres, dans le respect des normes environnementales en vigueur et grâce aux retombées financières, à la réhabilitation de la Maison des Associations incluant notamment la possibilité de pose de panneaux photovoltaïques qui permettra de chauffer nos bâtiments communaux (mairie, école, salle polyvalente, maison des associations). Concernant la restauration scolaire, nous continuons à privilégier les circuits courts (en nous fournissant auprès de commerçants et/ou de producteurs locaux) et à lutter contre le gaspillage en maîtrisant les quantités produites d'une part mais aussi, en ayant recours au tri sélectif des déchets et au compostage des bio déchets d'autre part.

Malgré ces aléas, la Municipalité poursuit ses efforts afin d'améliorer la qualité de vie et la sécurité dans notre commune et ce, tout en veillant à sa bonne gestion financière, en sollicitant notamment, des subventions pour tous les projets.

La vie associative de ce premier semestre a été particulièrement dense et couronnée de véritables succès. Aussi, je tiens à remercier toutes les personnes sans qui notre

commune et ses habitants n'auraient pas la chance de connaître des moments festifs et conviviaux tels que les journées :

- du 18 mai 2023 où Javerdat a vécu de nouvelles Ostensions ; une journée qui se voulait rassembleuse et qui n'aurait pu avoir lieu sans l'aide des membres de l'Association Saint Blaise mais aussi des bénévoles nombreux qui ont su se mobiliser depuis plus d'un an et demi.

- des 17 et 18 juin 2023 où notre commune était placée sous le signe de la Fête foraine annuelle avec son feu d'artifice et son vide-grenier et ce, grâce aux membres du Comité des fêtes, de l'Association des parents d'élèves, du Lions Club, des Forains et des Artificiers, sans oublier les bénévoles toujours nombreux.

Le Conseil municipal et moi-même vous souhaitons à tous, une bonne lecture de ce nouveau numéro du Messenger de l'Oncre ainsi qu'un bel été.

Valérie PARPEIX

▶ p. 2

Le mot du maire

▶ p. 3 Infos municipales

- Etat civil
- Synthèse des délibérations du Conseil Municipal

▶ p. 22 Vie de la commune

▶ p. 29 Relations sociales

▶ p. 33 Les associations

Comité de rédaction :

Annie DARDILHAC, Patricia MAVALEIX,
Valérie PARPEIX, Frédérique Tourneix-Drutel

Mise en page et impression :

Texto Saint-Junien 05 55 02 03 91

INFOS MUNICIPALES

▶ Etat civil

Naissances, mariages, décès

En application de la réglementation en vigueur (Règlement Général sur la Protection des Données), les informations comportant des données personnelles ne peuvent plus être publiées.

▶ Informations diverses

SECRETARIAT DE MAIRIE :

Tél : 05 55 03 10 56

Adresse mail : accueil@javerdat.fr

Site : www.javerdat.fr

Heures d'ouverture :

LUNDI	9h à 12h
MARDI	9h à 12h et de 14h à 17h
MERCREDI	9h à 12h
JEUDI	9 h à 12h
VENDREDI	9 h à 12h
SAMEDI	9h à 12h Permanence d'un élu

PERMANENCE DU MAIRE :

Vendredis après-midi et samedis matin, sur rendez-vous

PERMANENCE DES ADJOINTS

Les matins et les mardis après-midi

FRANCE SERVICE

Tél : 05 55 03 21 69

Pour toute démarche, une prise de rendez-vous par téléphone est nécessaire.

Horaires d'ouverture :

LUNDI	9h à 12h et 14h à 17h
MARDI	9h à 12h et 14h à 17h
MERCREDI	9h à 12h
JEUDI	9 h à 12h
VENDREDI	9 h à 12h
SAMEDI	9h à 12h

Depuis le 19 juin, France Services est habilitée pour la délivrance des cartes d'identités et passeport, la prise de rendez-vous est aussi possible par internet : <https://rendezvouspasseport.ants.gouv>

SALLE POLYVALENTE

Tél: 05 55 03 26 98

NOUVEAUX HABITANTS

Nous invitons les nouveaux habitants à se présenter en mairie dès leur installation sur la commune.

A.I.C.A.R.P.A. / UNA-OUEST 87

Service d'aides aux personnes et portage des repas à domicile.

Sylvie CHAIZEMARTIN et Martine LABRACHERIE

Tél: 06 89 52 92 71

SIPES (Syndicat Intercommunal Péri et Extra Scolaire)

Responsable : Julien MASDIEUX

Tél : 05 55 03 21 00

Adresse mail : sipesjaverdatcieux@yahoo.fr

CONCILIATEUR DE JUSTICE :

M. Clarisse ROUGIER reçoit sur rendez-vous le 2^{ème} vendredi de chaque mois à la mairie d'Oradour sur Glane de 9h à 12h.

Tél : 06 25 69 37 53, ainsi qu'à France Services à la mairie de Javerdat.

ECOLE :

3, Rue de l'Ecole - Tél : 05 55 33 19 90

GARDERIE SCOLAIRE :

Horaires : Les lundis, mardis, jeudis, vendredis :
Matin : 7h 15 à 8h 50 et soir : jusqu'à 18h 30.
Le mercredi matin : 7h 15 à 8h 50.

RECENSEMENT DES JEUNES DE 16 ANS

Cette démarche doit être effectuée par le jeune accompagné d'un de ses représentants dès ses 16 ans révolus. Se présenter à la mairie avec un justificatif de domicile de moins de 3 mois ainsi que le livret de famille.

RESEAU PETITE ENFANCE (RPE) : LA PASSERELLE

Cette structure vise à informer les jeunes ou futurs parents sur les différents modes d'accueil existants sur notre territoire et les accompagne dans leurs démarches.

Tél : 05 55 79 71 26

2

3

COMMUNAUTE DE COMMUNES

«PORTE OCEANE DU LIMOUSIN» CDCPOL

1, av Voltaire 87200 Saint Junien

Tél : 05 55 02 14 60

Site : www.porteoceane-dulimousin.fr

Mail : contact@pol-cdc.fr

DECHETTERIE DE SAINT JUNIEN :

La déchetterie est gérée désormais par le SYDED87. Elle est ouverte du lundi au samedi de : 9h - 11h45 et 14h - 17h

ZI le Pavillon - Chez Jouy Saint Junien

Tél : 06 24 85 06 67

Elle est accessible à tous les administrés de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin **sur présentation de leur badge.**

Demande de badge à faire auprès du SYDED : Le badge est utilisable dans toutes les déchèteries SYDED du territoire.

www.syded87.org ; Tél : 05 55 12 12 87

contact@syded87.org ou

à la mairie de Javerdat

COLLECTE DES ENCOMBRANTS.

ATTENTION :

Vous devez IMPERATIVEMENT vous inscrire auprès de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin :

- Par tél : 05 55 71 78 78

- Ou à la mairie

Les dates de collectes pour le deuxième semestre 2023 sont : 27/07, 24/08, 21/09, 19/10, 23/11 et 21/12.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Elle a lieu le Jeudi pour toute la commune. Sortir les poubelles la veille au soir à partir de 19h.

SERVICE DES EAUX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE

Tél : 06 44 02 49 46 ou 06 72 01 90 43

MAISON DU DEPARTEMENT, PÔLE PETITE ENFANCE

2, rue Alfred de Musset 87200 St Junien.

ASSISTANTE SOCIALE :

Mlle BONNIER Manon

Tél : 05 55 43 06 06

Permanence en Mairie d'Oradour sur Glane le mercredi matin de 9h30 à 11h30 sur rendez-vous au 05 55 03 10 01

PUERICULTRICE :

Mme DEJOUANNET Sandra

Tél : 05 55 43 06 06

REFERENTE AUTONOMIE

Tél : 05 55 43 06 06

POINTS « INFO FAMILLES »

Ils ont pour mission d'accueillir, d'informer, d'orienter les familles vers les services adaptés à leurs besoins

Le point local à contacter est à St-Junien

2, Place Auguste Roche - Tél : 05 55 43 06 06

Panneau Pocket

Grâce à Panneau Pocket, vous êtes tenus au courant des manifestations de la commune, des travaux et autres actualités.

Panneau Pocket sera un moyen de vous prévenir (en plus des médias et du message sur le répondeur de la Mairie).

Synthèse des délibérations du conseil municipal 1^{er} semestre 2023

AFFAIRES GÉNÉRALES

Opération enfouissement des réseaux (Electricité, téléphone, fibre)

(Conseil Municipal -CM- du 31.01.2023)

Sur la base de l'adhésion de la commune au Syndicat énergie Haute-Vienne (SEHV) en matière de gestion du réseau d'éclairage public, il s'est agi de le désigner, par voie de convention, en qualité de maître d'ouvrage pour assurer la définition, la coordination, le suivi et la validation de l'opération d'enfouissement des réseaux (électricité, téléphone, fibre) **pour le secteur du lotissement du Nicoulaud, de la rue du château d'eau, et du Puy de Bos.** Les études sont finalisées et les travaux sont prévus pour 2024. Les études de préparation sont finalisées.

Ainsi, la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public, programme 2024, a été confiée au SEHV à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour mémoire, les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue des Clématites, La Perrière, Montargis et Lavergne vont débuter (réunion de lancement le 13.07.2023) à compter du 24/07/2023.

Délibération relative à la non-opposition à la demande de création d'une réserve d'eau à Laplaud

(CM du 24.02.2023)

La demande de jeunes exploitants agricoles de Laplaud consistant à la création d'une réserve d'eau pour développer leur activité de maraîchage, a fait l'objet d'une délibération votée à la majorité des membres présents et représentés (2 abstentions).

Il s'agit, en référence à la réglementation en vigueur et à l'avis favorable formulé par la Direction départementale des territoires, après concertation avec le Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne (SABV) qui a apporté son expertise technique et son soutien, d'autoriser les deman-

deurs à effectuer, à leurs frais, dans des conditions techniques validées au préalable par la collectivité, un raccordement à la ressource en eau de la commune, activable en période hivernale, soit entre le 01 novembre et le 31 mars pour alimenter leur réserve d'eau.

L'Aménagement du kiosque situé à l'arrière de l'école (CM du 14.04.2023) est programmé à la suite de la validation du programme du conseil municipal des jeunes (CMJ). Des bancs seront confectionnés par les agents municipaux à partir de bois débité préalablement dont il a été fait don à la commune.

La mise en œuvre de l'obligation de mise à jour et de publication des adresses de la commune (CM 24.02.2023) a été votée à l'unanimité des membres présents et représentés. Il s'agit, pour avoir des adresses normalisées, Cf. Loi n° 2022-217 du 21.02.2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale - loi dite 3DS- de répondre aux objectifs suivants :

- donner aux collectivités la souplesse nécessaire pour adapter leur action aux particularités et aux attentes de leur territoire ; c'est la différenciation ;
- faire confiance aux élus locaux pour relever, dans la proximité, les grands défis du pays ; c'est la décentralisation ;
- rapprocher l'État du terrain, en soutien des collectivités : c'est la déconcentration ;
- faciliter l'action publique locale : c'est la simplification.

Afin :

- d'accéder à la fibre
- d'assurer l'accès aux secours
- de faciliter la livraison des colis et des services.

Cela consiste, à mettre la base de données communales à jour (adresses, N° des habitations, voies et lieux-dits), pour alimenter les données nationales à destination des services de secours, SDIS et SAMU, la Poste pour le service courrier, la DGFIP, ... avec un outil à créer numériquement, actualisable en temps réel par le secrétariat.

Il s'agit d'externaliser la prestation, sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées sur la base d'une offre de la Poste ; le coût est estimé à 1973 € HT.

Demande d'achat de terrain au Courtieux (CM du 23.06.2023)

Il s'agit d'une demande d'acquisition d'une partie de parcelle communale par un exploitant de terrains limitrophes cadastrée D 182 située au Courtieux, au lieudit la Garenne.

Au regard de la configuration de la parcelle, un changement d'assiette du segment de chemin est nécessaire car l'existant ne correspond pas au relevé cadastral. Cet état de fait est une réalité depuis plus de 50 ans et nécessite donc une régularisation avant vente.

Demande d'achat d'un chemin communal situé entre les parcelles B 927 et B 888 situées au village de Rouffignac (CM du 23.06.2023)

Cette demande, concerne l'achat formulé par un propriétaire mitoyen du chemin communal situé au village de Rouffignac passant entre les parcelles B 927 et B 888. Ce chemin, qui permettrait l'accès à la parcelle B 887 qu'il vient d'acquérir, devient une enclave dans la propriété. De plus il est limité en son extrémité par le ruisseau « La Chabrette ». La partie supérieure est circulaire, le reste est couvert de buissons.

Demande d'acquisition d'une partie de voie publique jouxtant les parcelles C 1146, C 731, C 732 et C 1575 situées au village de Laplaud (CM du 23.06.2023)

Il s'agit d'examiner une demande d'acquisition d'une partie de voie publique enclavée jouxtant les parcelles C 1146, C 731, C 732 et C 1575 situées au village de Laplaud. Cet achat permettrait de créer

une limite de propriété en alignement avec l'ensemble des parcelles appartenant au demandeur.

L'autorisation de lancer les démarches pour les 3 demandes, bornage à la charge des demandeurs, enquête publique préalable à la demande de la commune, au Courtieux, à Rouffignac et à Laplaud est votée à la majorité des membres présents (1 abstention).

Délibération relative à l'approbation de la convention territoriale globale (CTG) avec la CAF (CM du 23 juin 2023)

La Caisse d'Allocation Familiale (CAF) a fait évoluer ses modalités de conventionnement avec les collectivités territoriales. Jusqu'à présent, la CAF formalisait son partenariat par la signature de Contrats enfance jeunesse (CEJ), comme c'est le cas avec Javerdat, via le Syndicat péri et extrascolaire (SIPES) Javerdat-Cieux. Désormais, ce partenariat prend la forme d'une convention territoriale globale (CTG) qui doit s'adapter au fractionnement des compétences et renforcer la lisibilité et l'efficacité de l'intervention globale de la CAF en faveur des familles.

La CTG privilégie le périmètre de la Communauté de communes - CDC- (donc des 13 communes qui la composent) pour penser un véritable projet global de l'accompagnement des familles.

Pour ce faire, le diagnostic est effectué à l'échelle intercommunale et porte sur des composantes élargies des services aux familles. Au-delà des thématiques antérieures, enfance, jeunesse et parentalité, la CTG porte aussi sur l'accès aux droits, le numérique, la vie sociale, l'insertion, la politique de la ville, l'habitat et le cadre de vie.

La CTG reste déclinée en fonction des domaines de compétences respectifs des communes et de la CDC.

Des conventions particulières seront établies avec chaque commune en fonction du plan d'action et avec le financement correspondant et la possibilité de «bonus territoire».

Signée pour 5 ans, la CTG engagera la CAF, la CDCPOL et les communes membres

(particulièrement celles qui sont déjà engagées dans un Contrats enfance jeunesse) notamment le SIPES Javerdat-Cieux.

Un comité de pilotage sera mis en place pour assurer le suivi de la démarche.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité des membres présents et représentés le projet de signature de la convention globale de territoire avec la CAF.

Délibération relative au renouvellement de la CCID (Commission communale des impôts directs) (CM du 23 juin 2023)

L'article 1650-1 du code des impôts prévoit que dans chaque commune, il soit institué une commission communale des impôts directs (CCID), commission composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires (communes de moins de 1 000 habitants). La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Le conseil municipal a validé la reconduction à l'unanimité des membres présents et représentés, de la composition de ladite commission constituée de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants, désignés par la direction générale des finances publiques, à partir de la liste de 24 contribuables.

CDCPOL : (CM du 31.03.2023)

Le rapport d'activité 2021 de la communauté de communes Porte Océane du Limousin (CDCPOL), adressé à tous les membres de l'assemblée a fait l'objet d'un vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

AFFAIRES FINANCIÈRES

La Délibération relative à la classe découverte du 28 au 31 mars 2023 à Meschers, (CM du 13.01.2023) Validée à l'unanimité des membres présents et représentés en réponse au projet préparé pour tous les élèves du RPI, école de Javerdat (les 3 classes, soit 71 enfants) pour un coût global du projet chiffré à 13 113 €. Sur la base du plan de financement préparé par

l'équipe enseignante, la participation de chaque commune s'est élevée à 1175 € (71 élèves x25 €)

Election partielle complémentaire du 4 juin 2023 (CM 24.02. et 14.04.2023)

Suite à la démission de V. Vallat, conseiller municipal, réduisant l'effectif du conseil municipal à 14, les modalités de remplacement du maire ont dû être adaptées conformément au code électoral.

Pour mémoire, comme initialement prévu lors de l'élection municipale de 2020, la cessation de fonction de maire d'Annie DARDILHAC le 7 avril 2023, celle de Christian Vigneron de son poste de maire adjoint, tout en conservant leur fonction d'élu municipal, ont généré la nécessité de redéfinir la composition du bureau municipal. (Maire, adjoints et conseiller délégué).

En effet, pour les communes de moins de 1000 habitants, le conseil municipal se doit d'être complet, soit 15 élus, pour pouvoir procéder à l'élection d'un nouveau maire et du bureau municipal (adjoints et conseiller délégué).

Dans l'attente de l'organisation de l'élection partielle, fixée par arrêté préfectoral aux 4 et 11 juin 2023, la suppléance au poste de maire a été assurée par Marc GERVAIS, 2^{ème} adjoint.

Les résultats de l'élection 4 juin 2023

Nombre d'inscrits : 554
 Nombre de votants : 296
 Suffrages exprimés : 293 (1 nul et 2 blancs)
 Taux de participation : 53.42%
 Taux d'abstention : 46.20%
 Marc DRUTEL : 163 voix soit 55,6%
 Audrey IC : 130 voix soit 44,4%
 Marc Drutel est élu au 1^{er} tour.

- Composition du conseil municipal élu le samedi 10 juin 2023

Madame le Maire : Mme Valérie PARPEIX
 1^{ère} adjointe : Mme Annie DARDILHAC
 2^{ème} adjoint : M. Marc GERVAIS
 3^{ème} adjointe : Mme Patricia MAVALEIX
 Conseiller délégué : M. Hubert MERIGOT

Conseillers municipaux :

M. Alain BERTAUT
 Mme Nadine BLOT-DAUSSIN
 M. Benoît BRULIN
 M. Damien CHALEIX
 M. Etienne DESVERGNES
 M. Marc DRUTEL
 M. Frédéric MULLER
 M. Patrick NOUGIER
 Mme Frédérique TOURNEIX-DRUTEL
 M. Christian VIGNERON

Information relative au développement envisagé des activités de France Services (CM 24.02.2023)

France Service située dans les locaux de la mairie, au N° 1, rue de l'école, est ouverte depuis le 2 janvier dernier.

L'information a fait l'objet de plusieurs communications, (le Messenger de décembre 2022, un slide sur Panneau Pocket, 1 article dans l'Abeille courant janvier) et le bouche à oreilles qui semble efficace.

Pour nos 4 professionnels formés, soit 1,5 ETP, la montée en charge s'est faite progressivement mais sûrement avec 147 rendez-vous au 10.07.2023.

La préfecture a validé l'ouverture de notre service à l'**élaboration des titres sécurisés, carte nationale d'identité (CNI), passeports**, qui est effective depuis le 19 juin dernier.

La synthèse des services est proposée page 23 de ce numéro, avec les numéros de téléphone d'accès ainsi que les coordonnées Internet.

Délibération relative au financement de la mise à jour et de la publication des adresses de la commune, incluant les demandes de subventions (CM du 24.02.2023)

Le conseil municipal, a voté à l'unanimité des membres présents et représentés, concernant la mise en œuvre de l'obligation de mise à jour et de publication des adresses de la commune, les demandes de subventions auprès des services habituels, Etat et Département, dans le cadre de

la Dotation aux équipements des territoires ruraux (DETR) pour le premier et les contrats territoriaux départementaux (CDT) pour le second.

Plan de financement prévisionnel ci-dessous:

Financier	Coût HT en €	% subvention	Montant en €
DETR	1973	30	592
CTD	1973	30	592
COMMUNE	1973	40	789
TOTAL	1973	100	1973

Délibération relative à la convention tripartite du Pôle petite enfance RAM et multi-accueil. (CM du 31.03.2023)

La convention de partenariat financier entre les communes d'Oradour-sur-Glane, Cieux et Javerdat dans le cadre de la gestion du pôle petite enfance prévoit annuellement la répartition des charges qui incombent à chaque commune, pour accompagner les familles de chaque commune qui fréquentent l'espace multi-accueil situé à Oradour-sur-Glane - Crèche ; halte-garderie et/ou le relais assistantes maternelles (RAM), Sur la base du constat des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2021 prises en charge par la commune d'accueil, la participation financière de notre commune pour l'année 2021 est la suivante :

- Pour le multi accueil, la participation est calculée sur la base des critères relatifs au nombre d'enfants de 0-4 ans et au nombre d'heures facturées liées à la fréquentation, soit le montant de 5 881 €.
- Concernant le Relais Assistantes Maternelles (RAM), la proratisation entre les communes a été réalisée à partir du nombre d'assistantes maternelles de chaque commune, soit le montant de 952 €.
- Soit une participation globale pour l'exercice 2021 de 6 833€.

D'autre part, pour les dépenses de l'année 2022, la commune s'est engagée à verser un acompte représentant 40% de la participation du montant de l'exercice 2021, soit 2 733.20 €.

Cette délibération a été votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Tarifs des transports scolaires

(CM du 31.03.2023)

Les tarifs des transports scolaires fixés par la région Nouvelle Aquitaine ont fait l'objet d'une augmentation de 3,5%/an pour les années scolaires 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, les tarifs sont révisés pour 3 ans.

Le transport scolaire concerne les enfants de familles domiciliées au-delà de 3 kilomètres de leur établissement scolaire de rattachement puisqu'en dessous de 3 kilomètres, la Région Nouvelle Aquitaine ne subventionne pas.

Il est rappelé que la collectivité contribue financièrement au coût fixé par la Région y compris pour les enfants résidant à moins de 3 KM de l'école. Il a été voté à la majorité

des membres présents et représentés, (un vote contre), d'affecter l'augmentation de 3,5% à la participation des familles qui est actuellement de 10,50€ à 81€/enfant/an, selon le quotient familial.

Adoption du compte administratif 2022 du budget communal, et son budget annexe transport scolaire (CM du 31.03.2023)

Le résultat financier de l'année 2022, appelé Compte administratif, voté à l'unanimité des membres présents et représentés, est synthétisé ci-dessous :

BUDGET COMMUNAL 2022

	DÉPENSES PRÉVUES	DÉPENSES RÉALISÉES	RECETTES PRÉVUES	RECETTES RÉALISÉES
Fonctionnement	607 881.72	536 654.56	568 267.81	612 915.75
Investissement	351 600	291 772.86	403 087.47	298 381.27
		+	+	
REPORT N -1(2021) Fonctionnement				39 613.91
REPORT N -1(2021) Investissement		51 487.47		
	=	=		
TOTAL		879 914.89		950 910.93
Reste à réaliser		69 225		31 900
Résultat cumulé Fonctionnement		536 654.56		652 529.66
Résultat cumulé Investissement		343 260.33		298 381.27
TOTAL CUMULÉ		879 914.89		950 910.93

BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES 2022

	DÉPENSES PRÉVUES	DÉPENSES RÉALISÉES	RECETTES PRÉVUES	RECETTES RÉALISÉES
Fonctionnement	61429,82	46 640,78	44 000	57 929
Investissement		0		
	+	+	+	
REPORT N -1(2021) Fonctionnement				17 429,82
REPORT N -1(2021) Investissement				
	=	=	=	
TOTAL		0		0
Reste à réaliser		0		0
Résultat cumulé Fonctionnement		46 640,78		75 358,82
Résultat cumulé Investissement				9 496,90
TOTAL CUMULÉ		46 640,78		85 305,72

Fixation des 2 taxes : taxe foncière bâti (TFB), taxe foncière non bâtie (TNB), taxe habitation résidences secondaires (THRS) (CM du 31.03.2023)

Conformément à l'article L. 1639 A du code général des impôts (CGI), les communes font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les taux de fiscalité directe locale (taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti) votés par leur assemblée délibérante. Le produit fourni par ces taxes est une ressource essentielle pour la commune.

Toutefois, le conseil municipal, conscient des difficultés actuelles d'une partie importante des habitants de la commune pour faire face à l'augmentation du coût de la vie (alimentation, énergie, chauffage, carburants, assurances, mutuelles...), l'hypothèse d'augmentation de la part communale n'a pas été retenue, y compris pour la taxe d'habitation des résidences secondaires (THRS) qui est de nouveau une possibilité donnée aux communes.

Ceci d'autant plus que les bases définies par l'Etat ont évolué au niveau national de 7,1 % afin d'intégrer l'inflation constatée.

Le versement de la subvention 2023 au SIPES (CM du 31.03.2023)

La subvention de 4753€ attribuée annuellement au SIPES, proposée à l'identique, a été votée à l'unanimité.

Le compte de gestion 2022, présenté par le trésorier, étant concordant avec le compte administratif présenté en séance, a été voté à l'unanimité des membres présents et représentés. (CM du 31.03.2023)

Délibération relative au vote des budgets primitifs des budgets de la commune et transports scolaires (CM du 31.03.2023)

Le vote du budget 2023 a été précédé de la présentation synthétique de l'analyse financière (2017-2022) validée par les services de la trésorerie.

Coïncidant avec la période de mi-mandat, cette mise au point sur les finances s'est

articulée avec la fin de fonction du maire sortant, et a servi de base de travail dans la perspective de la préparation de sa succession.

Ainsi, malgré un contexte difficile, notamment ces dernières années, où il eut été plus simple de ne rien faire, ou juste le minimum requis, notre équipe a poursuivi ses engagements, conformément au programme pour lequel elle a été élue.

Sur le plan financier, la gestion du budget communal est prudente, tout en restant dynamique, mais contrainte.

En synthèse, après comparaison avec la moyenne des communes de même strate, (c'est-à-dire de 500 à 1500 habitants), il a été acté une hausse des produits de fonctionnement, une capacité d'autofinancement brute redressée, une rigidité des charges structurelles, un bon niveau d'investissement, un niveau d'endettement moyen et une capacité de remboursement de la dette à surveiller. Enfin, concernant les ressources fiscales globales, la tendance est à la hausse sur les 5 dernières années (63 % des recettes). Quant aux dotations et autres participations leur évolution est irrégulière. Enfin, les charges générales et de personnel sont en hausse (augmentation du coût des matériaux, des denrées alimentaires, des carburants et de l'indice de traitement des personnels allié à l'évolution des carrières).

Fonctionnement

Le budget primitif (BP) prévisionnel 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 682 717, 04 €.

Avec au niveau des dépenses :

- **à caractère général** : une majoration des dépenses en matière d'énergie, d'alimentation, et autres services extérieurs pour gérer d'éventuels imprévus,
- **les charges de personnel** : des augmentations sont prévues en lien avec les besoins de la Maison France Service (MFS), un remplacement de personnel titulaire en maladie professionnelle, depuis peu pourvu par un contractuel et les charges s'y rattachant (toutes les cotisations sociales et patronales),
- **pas d'évolutions sur les charges de gestion courante,**

- **un virement** de la section d'investissement de 112 982, 04 €.

Concernant les recettes :

- **les Produits des services** proposés soit à l'identique, soit minimisés pour éviter de mauvaises surprises.
- **les produits des impôts et taxes** sont supérieurs en raison de la valorisation par l'état des bases à hauteur de 7,1%.
- **les dotations de l'état** continuent de diminuer : la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) identique ainsi que la dotation aux élus locaux et les subventions CDCPOL pour le SIPES (ALSH).
- **concernant les revenus des immeubles** les loyers et locations de salles sont prévus à la hausse.
- **les atténuations de charges** concernent les remboursements de salaires par les assurances pour l'agent en arrêt.

L'Investissement

L'investissement n'est possible que si la section de fonctionnement dégage du « bénéfice », c'est notre capacité d'autofinancement (CAF).

Le Budget prévisionnel 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 337 976, 10 €.

Concernant les dépenses, les projets validés en commission des finances et confirmés lors du débat d'orientation budgétaire, concernent :

- la constitution d'une réserve foncière en cœur de bourg, avec l'achat d'un terrain de 3 hectares,
- une 1^{ère} tranche de la récupération des tombes abandonnées au cimetière,
- l'acquisition de matériel pour le service technique et les sanitaires du stade
- la 1^{ère} tranche de l'aménagement paysager et sécuritaire du centre bourg et la réparation de la rambarde du pont de l'Oncre.

Concernant les recettes il s'agit :

- des subventions allouées et à venir par le département (CTD) et l'Etat DETR (Dotation

aux Equipements des Territoires Ruraux, Fonds Vert).

- du remboursement du Fonds de Compensation de la TVA pour les travaux effectués en 2021 (N-2),
- de l'affectation de notre résultat positif de 2022.

- du virement de la section d'investissement qui nous permet d'équilibrer notre budget sans avoir recours à l'emprunt.

Sur la base de cette présentation, le projet de budget a été voté à l'unanimité des membres présents et représentés

Délibération relative au changement de gestionnaire du site web de la commune (CM du 23 juin 2023).

Afin d'actualiser et de faciliter la gestion du site web de la commune, l'analyse de 3 devis a été faite, par un groupe de travail issu du conseil municipal (A. Bertaut, B. Brulin et F. Tourneix-Drutel).

L'offre de Campagnol, émanation de l'association rurale des maires de France a été retenue.

Délibération relative à la validation du devis de remplacement des candélabres en lien avec l'enfouissement des réseaux lotissement du Nicoulaud et Route du Château d'eau et Puy de bos (CM du 23 juin 2023).

Dans le cadre du programme pluriannuel d'enfouissement des réseaux, la maîtrise d'ouvrage a été confiée au Syndicat Energie Haute-Vienne (SEHV).

Le conseil municipal a validé à l'unanimité des membres présents et représentés le devis relatif au remplacement des candélabres de la rue du château d'eau, Le Puy de Bos et du lotissement du Nicoulaud, prévu dans le cadre des travaux programmés en 2024 pour un montant de 32 676,59 € TTC.

Il est rappelé que ces travaux sont subventionnables par le Conseil départemental dans le cadre des Contrats territoriaux départementaux (CTD), à hauteur de 50 % sur le montant HT.

Délibération relative à l'octroi d'une subvention aux « Nuits musicales 2023 » (CM du 23.06.23)

Il a été voté à l'unanimité des membres présents et représentés la reconduction de l'attribution d'une subvention aux « Nuits musicales 2023 » de 1000 €, conformément aux prévisions budgétaires incluant cette dépense. Outre le concert programmé sur la commune le 28 juillet, il sera organisé des activités musicales au bénéfice des enfants du SIPES ainsi que la remise de 25 entrées gratuites qui seront dispatchées par les élus.

Délibération relative à l'appréciation du rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête en vue d'exploiter le parc éolien de PONTY - GRAND-MAREU (CM 24.02.2023)

L'enquête publique avait pour fonction de permettre un débat contradictoire en référence aux résultats et réponses de l'ensemble des études d'impacts. Le débat a eu lieu : 214 contributions, pétition orchestrée par la voix de Javerdat, et a généré, à la demande des commissaires enquêteurs, un rapport complémentaire sollicité auprès de la société Escofi pour préciser les réponses aux questions posées par les contributeurs à l'enquête.

Les commissaires enquêteurs ont émis un avis favorable ; il est rappelé que cet avis est consultatif ; la décision finale relevant de Madame la préfète.

A Dardilhac, maire, a fait une intervention préalable aux échanges des membres de l'assemblée pour faire le lien avec les dernières séances du conseil municipal et le rapport de la commission d'enquête. Cf. focus intégralement restitué page 13 à 19 avec commentaires du maire.

Sur la base de cette introduction, de nombreux échanges au sein de l'équipe ont permis de partager les résultats, sans occulter les désaccords d'une minorité des membres de l'assemblée.

La demande de Marc Drutel (CM du 23.06.2023)

Suite à l'élection partielle complémentaire qui a vu l'élection de Marc Drutel au poste

de conseiller municipal vacant, l'effectivité de son élection, dès le 1^{er} tour, et nous l'en avons félicité, a généré une nouvelle demande à la majorité municipale : renoncer au projet de parc éolien avant la prise de décision de Mme la Préfète, sur la base d'une intervention au contenu maintes fois développé et diffusé. La réponse de la majorité a été négative.

Au-delà des arguments qualitatifs, synthétisés dans le focus « parc éolien » intégré à ce numéro de notre journal communal, nous avons une autre interprétation des résultats de l'élection partielle complémentaire, qui n'était pas un référendum anti éolien comme la voix de Javerdat l'a laissé croire.

En effet, sur 554 électeurs inscrits, il y a eu 296 votants dont 3 nuls (1 nul et 2 blancs). Marc Drutel a obtenu 53,42 % des voix et notre candidate 46, 58 %. Mais, si l'on ramène ces résultats au nombre d'électeurs, cela fait pour Marc Drutel un peu plus 29 % d'électeurs qui se positionnent contre ce projet, pour lequel la charge développée par l'association est loin de la réalité effective et prouvée ; ce chiffre est important, mais il ne représente pas la majorité des habitants de la commune. Ceci nous laisse à penser qu'une majorité, certes plus silencieuse mais bien présente, soutient ce projet.

Le focus dédié à ce projet rappelle quelques-uns de nos arguments qui ont généré la position majoritaire du conseil municipal en faveur de ce projet.

A noter : l'arrêté préfectoral, N° 2023/59 du 3 juillet 2023 porte autorisation environnementale au profit de la SAS « Ponty-Grand-Mareu » pour un parc éolien composé de 3 éoliennes et un poste de livraison sur la commune de Javerdat.

Depuis le 7 juillet, l'arrêté est affiché à l'extérieur de la mairie, consultable au secrétariat de mairie et diffusé via le site Internet communal.

FOCUS PROJET DE PARC EOLIEN A JAVERDAT

Intervention de Annie DARDILHAC en sa qualité de Maire lors du CM du 24-02-2023, en préambule de la délibération prenant acte du rapport d'enquête publique du projet de parc éolien

Pour faire le lien avec les dernières réunions du conseil municipal centrées sur le projet de parc éolien, il m'a semblé opportun de faire un point, au-delà des délibérations qui ont jalonné nos travaux, sur le contenu desdits travaux et leur articulation avec les dernières étapes de la démarche, à savoir l'enquête publique agrémentée de l'initiative de l'association la Voix de Javerdat, de générer une pétition concomitante à la période de l'enquête publique (EP).

Au-delà de la confusion générée localement entre la mise œuvre de la démarche portée par le conseil municipal, notamment avec l'étape de l'EP et le rapport qui en découle, et la démarche de la Voix de Javerdat, initialement pacifique, transformée en opposition frontale affirmée et confirmée cette semaine, il me semble important de rappeler certains faits par ailleurs sujets d'une communication régulière, entre autres, via les supports communaux.

Les diverses formulations qui laissent entendre que le conseil municipal n'a pas délibéré en connaissance de causes sont totalement erronées. L'étape de réflexion a porté sur les échanges entre membres du conseil, avec des réunions de travail animées par des intervenants spécifiques et des associations compétentes (ADEME), des porteurs de projets, lecture de la bibliographie sur le sujet, prise de connaissance des études effectuées, y compris sur les nuisances et les risques, les visites de sites, et les retours d'expériences relayés, entre autres, par l'Association des maires de France (AMF) ou la rencontre d'élus expérimentés.

C'est une assemblée avertie et éclairée qui s'est engagée et qui a communiqué régulièrement sur l'avancée de ses travaux, auprès de la population, en toute transparence.

Le 1^{er} contact téléphonique sur le sujet que j'ai eu avec Marc DRUTEL remonte à l'été 2019 avec l'information du projet de création de l'association devenue « la Voix de Javerdat » suivi d'un mail en septembre précisant la première réunion de septembre 2019 et le cadre de travail envisagé. Les statuts de l'association ont été publiés le 4 juillet 2020.

Pour mémoire, la délibération relative à l'autorisation du lancement des études a été prise en juillet 2018 (9 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre) pour des études d'impacts qui ont été lancées par Escofi en novembre-décembre 2018 pour une durée effective de 18 mois. Au préalable, Escofi avait l'adhésion de 20 propriétaires sur les 23 concernés par le périmètre prévisionnel d'implantation du parc via la signature des promesses de baux.

Une permanence d'Escofi, ouverte à tous, avait eu lieu le 24 avril 2019.

La charte qualité - définie par le CM, après de multiples échanges et amendements dont la fonction était d'être le support visait à évaluer et à apprécier le déroulement des études d'impact au regard de notre projet communal lors des réunions du comité de pilotage ; en effet, ces dernières ont ponctué les étapes des études d'impact ; elles ont été l'objet d'examen des résultats et de partages d'informations lors des conseils municipaux de la période concernée (en amont et en aval) Cf. CM du 7 fév., 17 mai, 6 sept. et 13 déc. 2019 et 31 janv.2020.

Pour conforter l'engagement de la collectivité, une société par actions simplifiées (SAS) a été créée pour concrétiser l'ouverture à l'accueil de nouveaux associés si le projet se concrétisait. Les statuts ont été validés en décembre 2019.

Entre temps, nous avons poursuivi nos échanges avec le président de l'association, en toute simplicité et cordialité, je tiens à le souligner. Il n'y avait d'ailleurs pas de raisons pour qu'il en soit autrement !

- Mail du 29 oct. avec réponse du maire le 30 oct. 2019.
- Mail du 4 fév. 2020 rappelant que l'association a été créée pour permettre aux habitants de la commune de pouvoir s'exprimer sur le sujet, renforçant ainsi le travail du conseil municipal, qui représente d'abord les habitants - c'est même sa raison d'être du fait de son élection au suffrage universel.

Ainsi, ce dernier mail transmettait une série de questions aux membres du conseil municipal qui avaient également, et fort normalement précédemment, été posées à Escofi.

Ces questions nous ont d'autant plus parues pertinentes, que nous nous étions posé les mêmes, et bien d'autres... durant la phase de réflexion en amont du vote de juillet 2018 et durant la période d'études, fin 2018 et tout 2019. Avec comme référence, le projet de la commune, dans un cadre privilégiant l'intérêt général, sans minimiser les intérêts individuels.

Pourtant, lors **du comité de pilotage de janvier 2020**, le projet présenté, avait mis un bémol côté conseil municipal généré par le positionnement des mâts situés sur seulement 2 propriétés dont 3 mâts sur une seule. Cette situation n'étant pas compatible avec le projet communal, il avait été demandé à Escofi de proposer d'autres modes de répartition des loyers. Cette démarche reposant sur une négociation entre propriétaires concernés et Escofi.

Un accord ayant été trouvé entre le propriétaire le plus impacté et ESCOFI, à savoir une répartition d'une partie des loyers à destination de l'ensemble des signataires des promesses de baux, au prorata des surfaces concernées, le projet a été mis à l'ordre du jour du CM suivant, le 6 fév. 2020.

Pour revenir aux questions posées via le mail du 4 février 2020, elles ont fait l'objet de réponses argumentées et tracées lors de la séance du conseil municipal du **6 fév. 2020 qui a acté à la majorité le vote de la délibération** validant le 1^{er} pré projet de parc avec 4 mâts de 180 M, tout en sachant que les études étaient encore en cours et que leur exploitation pouvait encore entraîner des modifications.

Il est à noter que l'adhésion des membres du CM s'était améliorée, puisque cette délibération a également été votée à la majorité avec une seule voix contre.

Cette étape, visait également à faire le point de fin de mandat de l'équipe sortante, 6 élus sur 15 ne se représentant pas.

Comme ce projet allait être au cœur du projet de l'équipe suivante, le recrutement des 6 nouveaux candidats incluait leur positionnement. 5 sur 6 avaient un avis favorable, et 1 un avis défavorable clairement exprimé ; ce qui n'a pas empêché son intégration à l'équipe.

Une réunion publique, présentant le projet communal (cf. profession de foi adressée à chaque électeur) qui comprend le projet de parc éolien ne trouve que très peu d'échos négatifs dans les échanges. L'équipe est élue, avec très peu de manifestations anti éoliennes via les bulletins de vote (une 15aine). Dans son mail du 19 avril 2020, Marc Drutel pose un certain nombre de questions ayant trait aux informations relatives au planning d'Escofi en lien avec les dates connues : dépôt du dossier en préfecture, date de l'EP etc.

En réponse, le 20 avril, je transmets tout ce que nous savons ; les informations sont relayées dans le Messenger suivant, en juillet 2020.

Il s'agissait de prévisions ; toutefois, nous sommes en période Covid avec de fortes restrictions dans tous les domaines, impactant les délais de traitement des dossiers par la préfecture qui prennent beaucoup de retard sans que nous en soyons systématiquement informés (sauf un message téléphonique en juin 2021).

Le 27 août 2020, la présentation, aux membres du CM du projet final complet par Escofi actant 3 mâts de 200m et avec présentation de nombreux photomontages est réalisée.

Ce CM a eu lieu en présence de spectateurs plus nombreux (Membres de l'association la Voix de Javerdat et de St-Junien Environnement). Un échange verbal, en fin de séance, avec certains membres de cette dernière avait abouti au recueil d'un sentiment plutôt positif sur le projet présenté.

Une réunion publique a suivi ce CM, en dehors de la présence des élus.

- Le mail de Marc Drutel du 25 septembre 2020, reprend les informations non conformes aux attentes de l'association et sollicite une rencontre avec le conseil municipal en amont de sa décision de (je cite) « recevabilité de la nouvelle définition du projet pour l'informer sur la base des éléments posant problèmes ».

Ce mail a fait l'objet d'une réponse complète par écrit, le 4 novembre 2020 - soit avant le conseil décisionnaire du 6 novembre 2020, récapitulant toutes les étapes de la démarche communale, déjà transmises au fur et à mesure aux habitants via le Messenger semestriel ; ne voyant pas ce que nous pouvions dire de plus, la demande d'intervention en CM n'a pas fait l'objet d'une réponse de la part du maire. Ce point m'est reproché ; j'en ai pris acte, mais il n'y a jamais eu de nouvelle demande avant le début de la séance du CM du 23 décembre 2022, en présence de nombreux adhérents de l'association ; demande qui a bien sûr été acceptée.

Toutefois, compte tenu que les questions posées étaient toujours les mêmes, appelant toujours les mêmes réponses, il est humain de penser que ces répétitions n'apportaient pas de plus-value au projet.

Ceci d'autant plus que la société Escofi était appellable par quiconque souhaitait des précisions et des compléments d'informations, notamment sur les questions techniques. Cette possibilité et les coordonnées du chef de projet de la société Escofi étaient rappelées dans mon mail du 4 nov. 2020 pour demandes complémentaires de l'association.

En fait, l'objectif de l'association était d'infléchir le vote de l'assemblée.

La Délibération définitive validant le projet de parc composé de 3 éoliennes de 200m de haut a été votée le 6 novembre 2020 à la majorité, une voix contre.

Je passe sur les délais de traitement du dossier par la préfecture déposé par Escofi fin 2020.

Durant toute cette période nous n'avions pas de nouvelles du dossier, malgré les appels à la sous-préfecture, et la Voix de Javerdat ne nous en demandait pas, espérant sans doute que le dossier était enterré.

Mais tout au long de ces 3 années, nos échanges ont été cordiaux, conformément à l'engagement de Marc Drutel, aucune manifestation d'agressivité, d'animosité, n'a été à déplorer, chacun agissant en ses rôles et fonctions.

En l'absence de réponse aux appels téléphoniques, un courrier est adressé à Mme la Préfète en mars 2022, pour faire le point sur le traitement du dossier par les services de l'Etat. En insistant, les services se mettent en marche.

Fin mai 2022, la préfecture s'apprête à poursuivre la mise en œuvre de la procédure en vue de l'enquête publique, avec réunion de cadrage en juin, arrêté le 17 oct. fixant les dates et modalités de l'EP qui a eu lieu du 14 nov. au 16 déc. 2022.

Et là, l'association se transforme en force d'opposition, pour les motifs maintes fois énoncés. Néanmoins, cela peut s'entendre sur le fond au regard de ses objectifs, sans que la forme retenue ne soit de mon point de vue tout à fait adaptée.

Pour rester en cohérence avec la position de l'assemblée municipale tout au long du projet, le travail préparatoire nous permettait de penser que notre engagement reposant sur des résultats des

études d'impacts, toutes thématiques confondues, ces dernières ayant été conduites par des organismes indépendants, des professionnels reconnus dans leurs domaines de prédilections, en conformité avec le cahier des charges imposé par la réglementation nationale, l'EP ne nous apporterait pas beaucoup de nouvelles informations, côté collectivité.

Cela a été le cas ; il n'a pas été relevé d'informations que nous n'ayons prises en compte entre 2017 et 2020.

Côté association, et à juste titre, c'était vraiment une étape importante dans un cadre fixé par l'arrêté préfectoral.

Cependant, il est étonnant, à la lecture des événements de ces 4 derniers mois, que les informations municipales de fin 2020 n'aient été suivies d'aucune demande d'échanges par l'association, sauf des articles dans le Messenger, et ce, durant toute l'année 2021 et une grande partie de 2022.;

Il semble que cela ait été interprété comme l'abandon du projet.

Le Messenger de déc. 2020 transmettait pourtant bien le vote favorable de l'assemblée ainsi que le calendrier prévisionnel, certes prolongé au niveau préfectoral, à nos dépens, et sans information préalable à 1 exception près (appel téléphonique de juin 2021).

C'est quand l'EP a été en vue que l'association a repris son activité en devenant nettement anti-projet, sans que ses statuts n'aient été modifiés.

Sans revenir sur le déroulement de l'EP, qui était effectivement le moment clé pour s'exprimer, quel que soit le contenu des contributions, cette phase contradictoire a été utilisée tout à fait normalement, sans difficulté particulière non prévisible.

Les commissaires enquêteurs étant des professionnels totalement interdépendants et compétents.

207 contributions sont validées. Sur les 207 contributions validées, 77 sont issues de la commune, soit 38 % du total des contributions, grâce à l'appui de l'association la Voix de Javerdat avec un support à charge non lu par un certain nombre de pétitionnaires. Du moins, c'est le retour de certains habitants!

Simplement, sans revenir sur le contenu exhaustif, la majorité des contributions reprend les thématiques objets d'échanges, de questions et de publications portés par l'association ; thématiques ayant obtenu des réponses mais pas celles attendues par l'association.

Quant à la pétition de 410 signatures, 207 sont issues de Javerdat. (700 habitants) J'éviterai de développer le nombre de retours post-pétition que nous avons eus : 1 courrier, des appels et des échanges directs avec certains membres de l'équipe municipale, évoquant leurs regrets d'avoir signé... Mais, j'admets que c'est trop facile, bien que cela relativise la qualité de la démarche puisqu'elle n'a pris en compte que les éléments à charge contre le projet. J'ai aussi sollicité des échanges auprès de personnes positionnées contre le projet et qui avaient totalement, et uniquement, intégrés les éléments contre le projet, sans s'être donné la peine, pour certains, de lire le dossier d'EP pour se faire une idée réelle.

J'ai également lu que l'association la Voix de Javerdat n'était pas contre les éoliennes. Cela nous fait au moins une base commune qui est appréciable, mais qui est difficilement compatible avec une position anti-éolienne stricte.

Comprenons-nous bien, nous sommes en démocratie, chacun, en son âme et conscience, a le droit d'avoir, de conserver ses opinions et/ou de les faire varier selon ses désirs et ses influences.

Mais le conseil municipal, élu au suffrage universel, conduisant un projet collectif, a exercé sa mission avec une majorité qui a adhéré et une minorité qui s'y est opposée avec ses arguments, avec respect et sens du dialogue. Ce projet a été validé démocratiquement, étape par étape, dans la transparence la plus totale, en référence à une charte qualité incluant toutes les composantes du

projet, vent, bruit, faune, flore, zones humides, etc. mais aussi participation y compris financière, délimitation de territoire,....

Cette charte, parfaitement respectée par les 2 parties, a eu pour vocation la prise en compte, entre autres, des points faibles pour réduire au maximum les effets secondaires éventuels, pour les habitants de la commune, notamment ceux vivants dans le périmètre immédiat (les distances ont été volontairement allongées dans la charte) avec pour exemple le témoignage, pour vérification sur un parc existant de la non présence de nuisances, notamment en termes de bruit.

Toutefois, sur cette thématique, **l'étude acoustique** prévoit des mesures de bridage en fonction des vitesses et orientations des vents. Les mesures règlementaires en fonctionnement permettront d'adapter les bridages acoustiques déjà en place (introduction de bridage complémentaire lors des périodes de migration en fonction des besoins spécifiques).

La prise en compte de la spécificité des oiseaux migrateurs est entendue. L'observation de ces jours-ci, notamment pour les grues cendrées, montre un couloir décalé par rapport à la zone définie. Les observations se poursuivent.

Concernant les impacts sur la santé, ils sont évoqués pour tout projet éolien. Il s'agit des effets stroboscopiques, les infrasons ou les ondes magnétiques qui ne sont pas avérés pour les autorités sanitaires.

Quant au prix de l'immobilier, les retours d'expériences ne laissent pas paraître de liens de causes à effets ; certaines communes (ex : Ferrière d'Aunis en Charente Maritime qui voit une montée extrêmement importante de demandes de constructions et des prix de l'immobilier qui grimpent dans une zone proche d'espaces touristiques, tout en étant à proximité d'un parc éolien très conséquent.)

Je n'irai pas plus loin, pour laisser la parole aux membres de l'assemblée qui souhaitent la prendre.

Ce que je souhaite exprimer, en ma qualité de maire, à la tête de l'exécutif communal, c'est que je porte un engagement qui a demandé du travail, de nombreuses concertations, des échanges, et de multiples actions pour un projet s'inscrivant dans un contexte de réchauffement climatique jamais égalé et nous n'en sommes qu'aux prémices.

Pour terminer sur l'aspect des retombées financières, au niveau communal et intercommunal, outre la possibilité première d'éviter le recours à l'augmentation des taxes, Foncier Bâti et Foncier Non Bâti, pour maintenir le budget communal, une dotation de compensation de 215 000 € la première année, permettrait de rénover la maison des associations essentiellement occupée tout au long de l'année par des associations communales et leurs adhérents, par les enfants des écoles pour les activités péri scolaires et de loisirs pour les enfants de la commune. Cette rénovation ciblerait entre autres, dans un schéma global de réhabilitation, tout le volet isolation et chauffage qui représente en l'état actuel des coûts de l'énergie, une dépense annuelle très importante.

Enfin, en faisant le lien, avec les retombées financières affectées à la mise en œuvre du Plan Climat Air énergie territorial, porté par la CDCPOL, il pourrait s'agir de flécher des aides, à destination de la lutte contre la précarité énergétique, de la complémentation des aides à la réhabilitation des logements classés parmi les passoires thermiques, et/ou d'aider à la mise aux normes des assainissements individuels pour les personnes n'ayant pas les moyens financiers de le faire, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de l'eau rejetée dans l'environnement.

Et bien d'autres actions, selon les suggestions...

Nous avons bien compris la détermination de l'association et les griefs portés à l'égard du projet.

L'avis favorable de la commission d'enquête corrobore notre vote, nous en prenons acte avec satisfaction. C'est la préfète qui a le dernier mot, après avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Rien n'est acquis. Que la poursuite de la gestion de ce projet se fasse dans le respect des personnes et des fonctions, comme initié et pratiqué par Marc Drutel, Président de l'association La Voix de Javerdat.

Pour donner suite à l'étape de l'enquête publique et dans l'attente de l'élection partielle, la Voix de Javerdat s'est exprimée par presse interposée dans la presse locale, les 18 mai pour l'Abeille et le 23 mai pour le populaire du centre

Comme il ne peut y avoir d'information sans droit de réponse, malgré l'invitation de la majorité municipale à une conférence de presse organisée pendant la campagne électorale, nous repreneons quelques points particulièrement discutables de notre point de vue.

« **La tension sur la commune** » est uniquement et totalement générée par les membres de l'association la Voix de Javerdat, qui est passée, du silence pendant 3 ans, alors que la démarche projet se poursuivait, ponctuée d'étapes de retour d'informations de manière exhaustive et régulière à un réveil lors de l'enquête publique et depuis une désinformation, une signalétique abondante fortement nuisible en matière d'impact paysager, des manipulations, rencontres d'élus de la CDCPOL, tenus par ailleurs informés en temps réel par mes soins, et avec leur assentiment généralisé, le CM, avec sa majorité poursuit, ses missions telles que validées lors des élections de 2020.

Rappel du contexte de la cessation de fonction de la maire sortante et maintien de l'engagement vis-à-vis du projet, en restant la référente de l'équipe municipale concernant, sa conduite et son accompagnement, sous la présidence de madame le Maire, ainsi que via la vice Présidente à la CDCPOL.

Clarification de position de C. Vigneron, démissionnaire de sa fonction d'adjoint, mais pas d'élu, toujours soutien du projet.

L'idée d'un projet totalement contrôlé par la commune n'a jamais été retenue malgré l'insistance d'un élu de l'équipe, qui faisait effectivement « un vœu pieux » et qui attribue maintenant la paternité de son idée à la maire sortante. Cf. l'exemple d'une commune limitrophe. C'est une question de responsabilité, de respect de l'engagement de l'équipe municipale, en responsabilité, gérant de l'argent public (*), et enfin de professionnalisme en référence à la gestion du risque notamment financier. Le projet final intégrant le changement de hauteur a été validé à la majorité des membres du CM en nov. 2020 - 1 seule voix contre et pas d'abstention -, sur la base de la présentation de 3 variantes incluant pour chacune d'entre elles avantages/inconvénients en référence à la charte de bonnes pratiques.

(*) Pour précisions :

Coût des études d'impact: 250 000€ avec tous les risques encourus, notamment celui que le projet ne soit pas validé.

Montant de l'investissement prévisionnel : 15 Millions d'Euros

Les études préalables se sont déroulées sur 15 mois.

Les Mesures du vent : la pose du mât de mesure a été assurée par la société ENCIS WIND basée à Couzeix et la réalisation des études acoustiques par la société VENATHEC basée en Creuse (Guéret/ Sainte-Feyre) spécialisée en études acoustiques et vibratoires.

Concernant les études d'impact : « la mise en cause de la pertinence des études d'impact » est un abus manifeste. Coordonnées par la société de développement, les études répondent à un **cahier des charges national** (Cf. réglementation) très exhaustif et très précis et auquel personne ne peut déroger. Ce cahier des charges a été strictement appliqué et les réponses ont été validées après apports complémentaires en lien avec le questionnaire issu de l'enquête publique.

L'étude écologique réalisée par une écologue d'ENCIS environnement LIMOGES (parc d'Ester) qui est un bureau d'étude en environnement, ENr et aménagement durable. La mesure a été faite avec un dispositif pour l'écoute des chiroptères posé sur le mât de mesure.

A noter : 4 aires d'étude : zone d'implantation potentielle (ZIP), Aire d'étude immédiate (AEI) 200 m autour ZIP, Aire d'étude rapprochée (AER) 2 km, Aire d'étude éloignée (AEE) à 19 km.

Avifaune et chiroptères: étude sur ZIP et AEI selon un protocole éprouvé et validé.

L'Impact visuel et les études paysagères : concernant les photomontages qui seraient éloignés de la réalité ; c'est inexact !

On sait que les éoliennes, quel que soit la hauteur ne peuvent pas passer inaperçues, la différence de hauteur est peu sensible et il y en a une de moins que dans le pré-projet, ce qui réduit l'impact visuel de 25 %.

Les photomontages ont été reconnus comme objectifs et réalistes, (Cf. absence de demande de pièces complémentaires pas les services de l'Etat et avis formulé par l'Architecte des Bâtiments de France). Elles intègrent les points sensibles de notre territoire, notamment la ville d'Oradour sur Glane et ses monuments historiques, qui a validé l'acceptation de ce projet dans la commune voisine, à la majorité du CM après positionnement de l'association des familles de martyrs.

Quant à l'impact hydrogéologique, il a bien sûr fait partie des prérequis, et par conséquent, il a été exclu d'emblée du **Périmètre de proximité immédiat (PPI), du Périmètre de proximité élargi (PPE)** et du périmètre potentiel d'implantation des éoliennes pour respecter prioritairement la ressource en eau potable aussi importante que la production d'énergie verte.

Concernant les répercussions financières C'est la CDC POL « qui recevra la plus grosse part des taxes », même si la part qui reviendra à la commune n'est pas négligeable (10 % du budget de fonctionnement) , **la CDCPOL, c'est nous ! Avec les 12 autres communes** et les retombées pour nous prennent également en compte une redistribution dans le cadre de ce qui est pratiqué sur la CDCPOL et depuis longtemps, **c'est la solidarité !**

En effet, **en matière de retombées financières, au niveau communal et intercommunal**, outre la possibilité première d'éviter le recours à l'augmentation des taxes Foncier Bâti (FB) et Foncier Non Bâti (FNB), pour maintenir le budget communal, et la compensation financière déjà évoquée précédemment, nous faisons le lien avec les retombées financières affectées à la mise en œuvre du Plan Climat air énergie territorial, porté par la CDCPOL, mais qui concerne toutes les communes, dont JAVERDAT, notamment en matière de lutte contre la précarité énergétique, de complémentation des aides à la réhabilitation des logements classés parmi les passoires thermiques, et/ou d'aider à la mise aux normes des assainissements individuels pour les personnes n'ayant pas les moyens financiers de le faire, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de l'eau rejetée dans l'environnement.

Et bien d'autres actions, selon les suggestions et les besoins des habitants de la commune.

A noter : l'arrêté préfectoral du 3/07/2023 prévoit une période de 4 mois, soit jusqu'au 5 Novembre 2023 pour formuler un recours.

Conseil municipal des jeunes (CMJ)

Depuis la dernière édition du Messenger de l'Oncre, le conseil municipal des jeunes s'est réuni 1 fois le 4 Mars. Réunion importante puisqu'il s'agissait de décider des projets à lancer.

4 projets ont été retenus parmi tous ceux exprimés :

1) Le parcours de santé :

Ce projet a été voté à l'unanimité des 7 conseillers présents. Le Conseil municipal des jeunes a demandé l'autorisation aux membres du conseil municipal de lancer ce projet.

Le Conseil Municipal a trouvé l'idée très bonne et est d'accord pour que la réflexion soit lancée. Les jeunes se réuniront à la rentrée pour commencer à imaginer le circuit et ses aménagements.

2) L'aménagement de l'aire multisport

Plusieurs jeunes de la commune demandent s'il est possible d'installer un éclairage solaire près de l'aire multisport. Le CMJ a fait part de cette demande au conseil municipal qui pour le moment n'a pas souhaité donner suite.

Les membres du CMJ souhaitent aussi trouver une solution pour avoir un sol plus plat sous le kiosque pour installer par exemple des rondins de bois qui pourraient servir de bancs ou de tables.

Marc Gervais a offert des rondins issus de ses propres arbres. Quant au sol, il sera demandé à un agent communal de faire le nécessaire quand cela sera possible.

3) Plantations de plantes et fleurs dans le carré devant les toilettes publiques

Les jeunes conseillers demandent l'autorisation d'effectuer des plantations de fleurs et plantes devant les sanitaires publics. Plusieurs idées sont proposées : des bulbes de tulipes, de jonquilles, du muguet, des pâquerettes.



Le conseil municipal a donné son accord et alloué un budget de 100€ pour l'achat des plantes.

Les jeunes conseillers sont passés à l'action le 22 avril et ont fleuri l'abond des sanitaires.

4) Le jardin

Tous les jeunes conseillers souhaitent reconduire le jardin. Les jeunes se sont retrouvés les 25 mars et 27 mai pour effectuer les plantations :

- haricots blancs (les graines proviennent de notre récolte de l'an dernier)
- pommes de terre (issues elles aussi de notre précédente récolte et de dons)
- radis
- carottes
- tomates
- potirons
- choux
- framboisiers
- cassis ou groseilles : ça sera la surprise car nous n'avons pas pu identifier nos plants

Comme chaque année, les jeunes conseillers ont participé aux commémorations du 8 Mai.

Nov habitat 87

Toute notre énergie pour améliorer votre logement

Le service public pour mieux rénover son habitat

Les certificats d'économies d'énergie

Région Nouvelle-Aquitaine

**Un projet de rénovation énergétique ?
Une question sur les aides disponibles ?**

05 55 14 88 42
contact@novhabitat87.fr
www.novhabitat87.fr

Nos conseillers sont à votre écoute du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h et le vendredi de 9h à 12h.

Pour garantir un accès équitable au service sur toute la Haute-Vienne, les conseillers de Nov habitat 87 assurent des permanences régulières dans chaque communauté de communes. Attention, l'accueil se fait uniquement sur rendez-vous !
->> + d'info sur www.novhabitat87.fr/permanences/

Nov habitat 87 vous aide gratuitement et de manière neutre à définir votre projet de rénovation énergétique. Les conseillers vous informent des aides auxquelles vous avez droit et vous orientent vers les organismes publics les plus adaptés à vos besoins.

Nov habitat 87 est un service gratuit proposé par le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV), le Conseil Départemental et les 12 communautés de communes du département, en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Nov habitat 87 est le service public de la rénovation énergétique en Haute-Vienne pour les particuliers (hors Limoges Métropole)

action portée par :

Attention aux arnaques à la rénovation !
Pour rappel, les organismes publics (Anah, MaPrimeRénov',...) ne font jamais de démarchage en porte-à-porte ou par téléphone. Le démarchage téléphonique concernant la rénovation énergétique est d'ailleurs interdit depuis juillet 2020. Merci de remonter les cas constatés à [Nov habitat 87](mailto:Novhabitat87@sehv.fr)

- Planning des permanences de Nov'Habitat 87 sur le territoire de la communauté de communes POL :
- Août : pas de permanence
 - Jeudi 7 septembre : France Services, Mairie de Javerdat
 - Jeudi 5 octobre : Mairie de Rochechouart
 - Jeudi 2 novembre : POL, 1 avenue Voltaire
 - Jeudi 7 décembre : France Services, Mairie de Javerdat

Du nouveau pour vos déchets :



• ORDURES MÉNAGÈRES

- Depuis le 5 juin, la collecte des ordures ménagères a évolué : dorénavant, pour tous les habitants de Javerdat, la collecte se fait les jeudis matins. Les sacs doivent être déposés la veille au soir.

- La distribution des sacs poubelles a débuté le jeudi 08 juin 2023. En cas d'absence, un avis de passage a été remis dans votre boîte aux lettres pour vous inviter à venir récupérer vos sacs à la Mairie aux horaires d'ouverture.

• ECO-POINTS

- La commune met à votre disposition 3 points de collectes :

Sur le parking du cimetière
Au Courtieux
A Rouffignac

- 3 types de containers sont à votre disposition : pour les emballages, le papier et le verre

- **Très prochainement, fin juillet, un container dédié aux cartons ondulés sera mis à votre disposition à l'Eco-point du cimetière.** En dehors de ce nouveau container, nous vous rappelons que les cartons « bruns » (emballages de meuble, électroménager ou emballages issus des

livraisons à domicile...) peuvent être rapportés en déchèterie.

• DÉCHETTERIE

- Recyclage du plâtre : la filière de recyclage du plâtre arrive dans votre déchèterie ; le plâtre déposé sera transformé en nouvelles plaques de plâtre.

- Badges d'accès aux déchetteries du SYDED:

les modalités de transmission des badges évoluent : les badges doivent désormais être retirés par l'utilisateur directement en déchèterie.

Les formulaires de demandes de badges sont disponibles en Mairie ou sur le site internet du SYDED : <https://www.syded87.org/fr/trier/demander-sa-carte-d-acces-recypart>

Pour tout renseignement, le SYDED est joignable par téléphone au 05.55.12.12.87.

La déchèterie de Saint Junien, située ZI le Pavillon est ouverte du lundi au samedi de 9h à 11h45 et de 14h à 17h

Pour connaître les horaires d'ouverture des autres déchèteries : www.syded87.org

France Services

PROCHE DE VOUS,
PROCHE DE CHEZ VOUS

Espace France Services Mairie de Javerdat

Besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

Horaires d'ouvertures

Lundi : 9h-12h / 14h-17h
Mardi : 9h-12h / 14h-17h
Mercredi : 9h-12h
Jeudi : 9h-12h
Vendredi : 9h-12h
Samedi : 9h-12h

**Mairie 1 Rue Ecole,
87520 Javerdat**

Nous contacter

Téléphone : 05.55.03.21.69
Mail : javerdat@france-services.gouv.fr

Agence nationale
des titres sécurisés

FINANCES PUBLIQUES

santé
famille
retraite
services

L'Assurance
Maladie

Assurance
Retraite

pôle emploi

LA POSTE

Artisans de la Commune

- **AUTHIER Delphine** -
Accessoires et objets illustrés
Laplaud, 87520 JAVERDAT
Tél. : 06 51 41 51 48

- **BONNET Aurélia** -
Fromages et produits du Cantal
Place du champ de foire à JAVERDAT,
le samedi soir
Tél. : 07 71 89 53 27

- **BOURGOIN Joël et Muriel** -
Démoussage de toiture et façade
Métallurgie - Charpente métallique
Couverture - Bardage - Serrurerie
la Chauvie, 87520 JAVERDAT
Tél. : 06 59 02 14 64

- **BOURGOIN Jonathan** -
Travaux de couverture et zinguerie
Bellevue, 87520 JAVERDAT
Tél. : 06 59 14 25 41

- **CREALOVE** -
Création de bijoux et accessoires fantaisie
le Chêne vert - 87520 JAVERDAT
Tél. : 07 86 50 82 25 (par sms) -
Facebook, Instagram

- **ECURIE DES HERSES** -
Centre équestre, manège, pensions
Les Herse, 87520 JAVERDAT
Tél. : 06 83 30 92 72

- **EUGENIE COIFFURE** -
Coiffure à domicile
Lascoud 87520 JAVERDAT
Tél. : 06 35 46 06 60

- **GAUCHON Patrick** -
Travaux de placo, peinture, carrelage, faïence
et accompagnement aux travaux
Le Pic - 87520 JAVERDAT
Tél. : 07 86 02 84 16

- **GRANADOS Christophe** -
Maçonnerie couverture
6 Rue de l'Ecole, 87520 JAVERDAT
Tél. : 05 55 03 29 59

- **ISRAËL Karine** -
Hypnothérapeute, Thérapie Cognitivo-
Comportementale, Communication animale
3 rue des Roses, 87520 JAVERDAT
Tél. : 06 80 33 57 05

Pension canine
La Clautre 87520 JAVERDAT
Tél. : 06 14 08 37 17

- **KODDE Rogier** -
Bois de chauffage, abattage
1 le Chêne vert, 87520 JAVERDAT
Tél. : 06 30 61 34 46

- **LA FERME DE LA CHOUETTE BLANCHE** -
Boulangier
15 La Valette 87520 JAVERDAT
Tél. : 06 65 38 00 74

- **L'AUBERGE LIMOUSINE** -
Bar, Tabac Relais poste, Française des jeux,
Dépôt de pain
3 rue du Cèdre, 7520 JAVERDAT
Tél. : 05 55 03 11 10

- **LEFEBVRE Yoan** -
Installateur de panneaux photovoltaïques
le Pic, 87520 JAVERDAT
Tél. : 07 83 44 47 63

LEFLERS ROLAND
Tous travaux espaces verts
87520 JAVERDAT - Tél. : 06 01 25 65 11

- **LOC-BRAS** -
Dératisation, Désinsectisation,
Nettoyage de toiture
La Chauvie, 87520 JAVERDAT
Tél. : 07 55 67 99 77

- **MAHE Frédéric** -
Couverture et charpente
le Pic, 87520 JAVERDAT
Tél. : 05 55 03 25 07

- **S.A.R.L MERIGOT** -
Pompes funèbres
15 Rue de l'Ecole, 87520 JAVERDAT
Tél. : 05 55 03 19 19

- **MONNA LISA** -
Pizzas
Place du champ de foire à JAVERDAT,
le samedi soir - Tél. : 06 07 66 37 92

- **RIVIERE Cédric** -
Couverture, charpente
1 Moulin de Peyrahout, 87520 JAVERDAT
Tel : 05 55 02 59 95

Cette liste n'est pas exhaustive, n'hésitez pas à vous manifester à la mairie si vous êtes un artisan ou un auto-entrepreneur de la commune.
- **IC Audrey et BOYER Xavier** - sur un prochain numéro du Messenger de l'Oncre.

Nouveaux artisans

Nouvelle activité pour J&M BOURGOIN : démoussage

J&M BOURGOIN vous propose de s'occuper de votre bien en effectuant un nettoyage de qualité garantie professionnel ! Nous vous proposons le démoussage de vos toitures et façades.
Devis gratuit

La Chauvie - 87520 JAVERDAT
Tél. : 06 59 02 14 64
Mail : bourgoinjoel70@gmail.com
Et toujours : Métallurgie - Serrurerie
Charpente métallique - Couverture - Bardage

Ouverture d'une pension canine familiale à Javerdat

Nouveau à Javerdat : Colonie de vacances pour chiens - Chez Audrey et Xavier, une pension familiale où les chiens sont accueillis au sein de notre meute ! Ils vivent avec nous à la maison : pas de boîtes, personne n'est enfermé ! Ballades régulières, jeux et bonne humeur garantie.
N'hésitez pas à vous abonner à notre page Facebook et à nous contacter pour tout renseignement. Nous serons ravis de vous expliquer ce que nous faisons.

Audrey Ic et Xavier Boyer
La Clautre
Facebook: <https://www.facebook.com/profile.php?id=1000082642876500>
Tel : 06 14 08 37 17

Vente à la ferme, à La Valette de Javerdat.

Tout l'été, rendez-vous à la Ferme de la Chouette Blanche, le mardi et jeudi soir de 17h à 19h. Vous trouverez :
- nos produits pains, biscuits, pâte à pizza et farine.
- Les Jardins de Laplaud, avec leurs légumes de saison.
- Spot le camion vrac, épicerie ambulante (produits secs, thé, café, gourmandises, fruits secs, ...).
Où nous trouver : 15 La Valette, à Javerdat.
Pour nous contacter : 06 65 38 00 74.
Au plaisir de vous accueillir !

Installation d'une thérapeute à Javerdat

Karine ISRAËL - Hypnothérapeute (Hypnose)
Thérapie Cognitivo-Comportementale
Communication animale
3, rue des Roses - 87520 JAVERDAT
Tél. : 06 80 33 57 05 Information

Emilie AUDOUIN - Immobilier

Je m'appelle Emilie AUDOUIN, je vis en famille à Javerdat et suis professionnelle de l'immobilier, en binôme avec mon conjoint Thibaut SIMONET.

Je propose aux habitants de Javerdat, et communes environnantes, de les accompagner dans la vente de leur maison et m'engage à reverser 500€ par vente à l'association ou le club de votre choix.

Comment ça marche ?

1. Appelez-moi au 07 88 14 07 07 pour discuter de la vente de votre maison.
2. Choisissez l'association ou le club que vous souhaitez soutenir avec mon don de 500€.
3. Vendons votre maison : Je mets tout en œuvre pour vendre votre propriété rapidement et au meilleur prix.
4. Faisons des heureux : Une fois la vente conclue, je fais un don de 500€ à l'association ou club que vous avez sélectionné.

Emilie AUDOUIN : 07 88 14 07 07
emilie.audouin@capifrance.fr

NSAC 513 027 268 09030 Limoges

Information

Chauffage Installation, Dépannage, Entretien
Plomberie Maintenance en Bâtiment
Laplaud Siège social : 87520 Javerdat
Tél/Fax : 05.55.03.99.91 (EURL au capital de 7622€ siret 42354814800018)

Mesdames, Messieurs, chers Clients,
Après un quart de siècle à votre service, l'heure de la retraite a sonné !
Malheureusement, contrairement à ce que nous espérons, sans succession.
Nous tenions à vous remercier de la confiance que vous nous avez accordée toutes ces années.
Avec notre reconnaissance et nos meilleurs sentiments,

Philippe et Nadine Daussin

Nuits musicales de Cieux

25^e FESTIVAL INTERNATIONAL DE GUITARE FRANCE

Nuits Musicales de Cieux

22 au 29 JUILLET 2023

SAMEDI 22 JUILLET
21H - Eglise de Saillat sur Vienne
Trio Philippe VILLA
Musique classique et Espagnole

DIMANCHE 23 JUILLET
17H - Eglise de Saint Symphorien/Couze
Trio Carlos PINANA
Flamenco

JEUDI 27 JUILLET
21H - Eglise de Cieux
Duo Cadix
Cassie Martin, guitare, Camille Théveneau, violon
Musique Classique

JEUDI 28 JUILLET
21H - Eglise de Javerdat
Tom Kerstens, guitare
Musique espagnole et airs d'Opéras
Duo Pompilio, chant et guitare

SAMEDI 29 JUILLET
11H Hameau de Lavaud / Cieux
Blandine BERNARD, guitare

21H - Eglise de Cieux
NUIT DE LA GUITARE
Paco SECO, Duo El TANGO, etc...
Musiques variées

INFOS ET RÉSERVATIONS :
nuitsdecieux.adm@yahoo.com
06 43 24 66 50 / 06 16 07 06 94
www.nuitsmusicalesdecieux.com

Ne pas jeter sur la voie publique

Cérémonie commémorative de l'Armistice du 08 mai 1945

Une fois encore, la Cérémonie commémorative de l'Armistice du 08 mai 1945 a mobilisé beaucoup de monde : les anciens combattants, les porte-drapeaux, les élus ainsi que les enfants et ados du conseil municipal des jeunes de Javerdat qui avaient revêtu leurs écharpes tricolores pour l'occasion, sans oublier les administrés de la commune et des communes voisines venus nombreux ; tout le monde était là... une belle façon de rendre hommage aux Morts pour la France en général et à ceux de la commune en particulier.

Cette année, cette cérémonie a revêtu un caractère particulier puisqu'un hommage spécifique a été rendu à Monsieur Léonard GARRAUD né à Rouffignac, un oublié de la Résistance, en présence de François GONOD, son petit-fils. A noter que le nom de Léonard GARRAUD qui ne figurait pas initialement sur le Monument aux Morts de Javerdat, a été ajouté en 2020. Ce moment fort, solennel et émouvant, a été clôturé par un verre de l'amitié offert par l'Association des Anciens combattants, à la Maison des Associations de Javerdat.

Jeu de piste à Javerdat

A l'occasion des Ostensions, une équipe de bénévoles a mis au point un jeu de piste pour permettre aux nombreux visiteurs de découvrir notre beau village.

Ce jeu est désormais permanent. N'hésitez pas à venir le découvrir et parlez-en autour de vous.

Le départ se situe dans l'église où un livret est à votre disposition pour vous guider tout au long du jeu. Une fois l'énigme résolue, vous pouvez vous rendre à la mairie ou à l'Auberge Limousine pour retirer votre cadeau si vous avez découvert le bon mot mystère.

N'hésitez pas à vous lancer dans l'aventure !

JAVERDAT
Le jeu de piste

4.8 Km

Venez m'aider à résoudre les énigmes et gagnez un cadeau

JAVERDAT
Jeu de piste en famille
Point de départ du jeu : l'église

Vous aimez vous balader tout en vous amusant en famille, ce jeu est fait pour vous !

Piscine

Vous êtes domicilié sur le territoire de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin (CCPOL)?
Saint Junien, Chaillac sur Vienne, Saint Brice sur Vienne, Saillat sur Vienne, Javerdat, Oradour sur Glane, Saint Martin de Jussac, Saint Victournien, Videix, Rochechouart, Les Salles Lavauguyon, Vayres et Chéronnac.

La CCPOL offre à votre enfant de 4 à 17 ans, 7 entrées gratuites à la piscine.

Pour en bénéficier, présentez-vous à l'accueil du centre aqua-récréatif avec :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Votre livret de famille
- Une pièce d'identité

Pour plus d'informations, contactez-nous :
tél. 05 55 01 11 00
Email : eaubleue@pol-cdc.fr | Internet : www.porteoceane-dulimousin.fr

Vous êtes domicilié sur le territoire de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin (CCPOL)?
Saint Junien, Chaillac sur Vienne, Saint Brice sur Vienne, Saillat sur Vienne, Javerdat, Oradour sur Glane, Saint Martin de Jussac, Saint Victournien, Videix, Rochechouart, Les Salles Lavauguyon, Vayres et Chéronnac.

La CCPOL offre à votre enfant de 4 à 17 ans 7 entrées gratuites à la piscine.

Pour en bénéficier,

Présentez-vous à l'accueil du centre aqua-récréatif avec :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Votre livret de famille
- Une pièce d'identité

Pour plus d'informations, contactez-nous :
tél. 05 55 01 11 00
Email : eaubleue@pol-cdc.fr | Internet : www.porteoceane-dulimousin.fr

Regroupement Collectif pour achat de pellets de bois

Afin de réduire nos factures et de bénéficier de meilleurs tarifs, une habitante de la Commune vous propose d'effectuer des achats groupés de pellets.

Pour tous renseignements, contactez :
Mme COHIER Béatrice
5 rue de l'Oncre
87520 JAVERDAT
Tél : 09 54 11 62 82



28



L'UFC-Que Choisir Haute-Vienne se rapproche de vous.

Nous sommes là pour vous aider Venez nous rencontrer !

- Les arnaques sur internet ou téléphoniques ?
- Des engagements de travaux ?
- Vos mutuelles ou assurances ?
- Un litige de consommation ?
- Les contrats que vous avez signés ?
- Vos achats ou acomptes ?
- Des problèmes bancaires ?
- Des pratiques frauduleuses ?
- Etc...



Permanence à Oradour sur Glane
Salle Henri Cathalifaud
Le 9 juin, 21 juillet et 15 septembre 2023
de 14 h à 17 h

Tout renseignement au siège à Limoges
4 cité Casimir Ranson 87000 Limoges - Tél : 05 55 33 37 32
Messagerie : contact@hautevienne.ufoquechoisir.fr
Site Internet : <https://hautevienne.ufoquechoisir.fr>
Facebook : www.facebook.com/ufchautevienne/





29

POUCE TRAVAIL forme les demandeurs d'emploi aux techniques d'entretien ménager.

Pouce Travail, association spécialisée dans la mise à disposition de main d'œuvre auprès de particuliers et de professionnels, poursuit un objectif fort : former ses salariés.

Depuis 2010, Pouce Travail organise chaque année une formation interne en entretien ménager.

L'enjeu de cette formation est d'apporter aux salariés les techniques professionnelles et la connaissance du matériel et des produits. Un accent est tout particulièrement mis sur les gestes et postures à adopter en situation de travail et la prise en compte du développement durable.

Les formations sont prises en charge par le CFPPA Les Vaseix (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole),

organisme retenu par Pouce Travail. 3 jours de formations sont dispensés avec une partie théorique et surtout de la mise en pratique dans un appartement pédagogique sur place. Entretien des sols, des sanitaires, d'un frigo, d'une table à induction, le repassage... toutes les techniques d'entretien ménager sont abordées au cours de la formation.

L'objectif final est de lancer une dynamique de professionnalisation des salariés en insertion et une valorisation de ces métiers.

Les 10 salariés présents à la session de juin 2022 : Jacqueline, Christelle, Béatrice, Paméla, Lysandra, Lucie, Jessica, Jean-Philippe, Siegfried et Pauline

CONTACT
POUCE TRAVAIL vous invite à prendre contact au 05 55 02 03 16 et vous propose d'aller visiter le site de l'association www.poucetravail.com



**Pour l'Emploi et l'Autonomie des Jeunes
16-25 ans**

contact@mlr87.fr
<https://www.facebook.com/mlrhv87/>
<https://www.missionlocaleruralehautevienne.com/>



CONSEILS FORMATION PROJETS EMPLOI VIE QUOTIDIENNE

**Vous avez moins de 26 ans !
Des solutions pour tous vos projets**

VIE QUOTIDIENNE :

Permis de conduire, aide aux transports, locations de véhicules
 Aides financières, démarches liées au logement,
 Accès aux droits et à la santé,
 Aide aux démarches administratives,
 Sports loisirs et culture ...

ORIENTATION :

Découverte de secteurs et métiers,
 Immersions en entreprises et visites d'entreprises...

FORMATION :

Droits à la formation,
 Accès aux parcours de formation, financements ...

EMPLOI :

Techniques de recherche d'emploi,
 Rencontres entreprises et employeurs,
 Offres d'emploi et offres en alternance,
 Parrainage, Contrat d'Engagement Jeune ...



**ACCOMPAGNEMENT ET PARCOURS PERSONNALISE
UN CONSEILLER REFERENT**

Des solutions, une offre de services adaptée à vos besoins et à vos projets vous seront proposées.



Parmi ces propositions, le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) : Contrat de 6 mois et une allocation pour sécuriser vos démarches...

Proche de chez vous !

**Mission Locale Rurale Haute-Vienne
05.55.70.45.74**



**4 antennes - 29 points d'accueil sur tout le département de la Haute-Vienne
(Hors agglomération de Limoges)
Une équipe de 34 professionnels et des services gratuits.**

SIPES



Les vacances sont commencées avec un programme chargé pour les enfants du SIPES. Le planning d'activités est très riche ; ces dernières, réparties sur Cieux puis sur Javerdat, avec des séjours à la mer, au logis des Treilles, de la baignade et de nombreux ateliers et activités choisis avec les enfants avant de se préparer pour la rentrée tant au niveau périscolaire qu'extrascolaire.

Départ de Sophie Pimpin, directrice du SIPES

Pour le Syndicat Intercommunal Péri et extra-scolaire, c'est une page qui se tourne. En effet, recrutée dans le cadre du dispositif emploi jeune le 1er janvier 2000 Sophie a été la cheville ouvrière de la mise en œuvre de la politique jeunesse des communes de Javerdat et de Cieux en appui au regroupement pédagogique intercommunal de ces 2 mêmes communes.

Animatrice, coordinatrice puis directrice en référence à son cœur de métier, elle a, année après année, construit, suggéré, concerté pour finalement proposer, en lien avec les élus, les différents projets qui se sont succédés sous des appellations diverses : contrat éducatif local, projet éducatif local, contrat enfance jeunesse puis depuis 2013, projet éducatif territorial

(PEDT) dont l'évaluation est en cours en vue d'une 4ème itération, colos apprenantes, plan mercredis etc. Formée aux métiers de l'animation, elle a su coordonner, en étroite collaboration avec les partenaires financeurs et concepteurs, caisse d'allocations familiales, Jeunesse et sports, Education Nationale, Conseil Départemental, la définition, la mise en œuvre, l'évaluation et la redéfinition des projets successifs pour répondre aux objectifs éducatifs, culturels et sportifs en articulation avec les différents projets d'école conduits par les enseignants. Son professionnalisme et son engagement pour les enfants de nos écoles ont été une constante tout au long de ces 23 années. Avec pour centre d'intérêt le bien-être des enfants, corrélée à l'attente des parents, pour la plus grande satisfaction de tous.

Ces dernières années, Sophie a pensé réorienter sa carrière en développant ses compétences administratives, déjà très mobilisées dans son exercice professionnel au SIPES ; elle a accédé au grade de rédacteur et a effectué, en parallèle de sa fonction de directrice du SIPES, des remplacements en secrétariat de mairie, contribué et participé à l'ouverture de France Service depuis le 1er janvier dernier, est intervenue dans des formations en enseignement supérieur à la demande de l'Education Nationale.

Elle saute le pas : elle est recrutée en qualité de rédacteur au secrétariat de la commune de Chamboret à compter du 15 juillet 2023.

Nous lui souhaitons une pleine réussite dans son nouveau poste. Pour la remercier de son investissement toutes ces années, une petite manifestation a été organisée pour partager le pot de l'amitié agrémenté de quelques mignardises salées et sucrées fort goûteuses.

Cette petite réception, autour des personnels, des représentantes de la CAF, de jeunesse et sports, et des élus de Cieux et de Javerdat a permis de présenter le remplaçant de Sophie, Julien MASDIEU qui travaillera avec l'animatrice permanente Eva REBEIX, présente sur la structure depuis bientôt 2 ans.

Les écoles



Des nouvelles des enfants du RPI Cieux-Javerdat scolarisés à l'école de Javerdat

Encore de nombreux et beaux projets réalisés cette année à l'école de Javerdat, dont deux très importants :

- les trois classes de l'école sont parties en classe découverte à Meschers-sur-Gironde du 28 au 31 mars 2023. Ce projet a pu être réalisé, entre autres, grâce aux mairies de Javerdat et Cieux qui y ont participé financièrement. De plus, la mairie de Javerdat et Annie DARDILHAC (Présidente du SIPES) ont permis à Béatrice GIRARD (cantinière),



Eva REBEIX (animatrice du périscolaire) et Sophie PIMPIN (directrice du SIPES) de nous y accompagner et nous les remercions ;

- les élèves de l'école ont également participé à une chorale de fin d'année au centre culturel de la Mégisserie à Saint Junien vendredi 16 juin 2023 à 20h devant leur famille. Ils ont présenté le travail d'une année scolaire en musique, orchestré par Amandine GOUDOUNEIX, notre intervenante. Un grand merci à elle pour son investissement, ainsi qu'à la Directrice de la Mégisserie et son personnel pour la mise à disposition de la salle et leur accueil.



ASSOCIATION
DES ACCIDENTÉS
DE LA VIE

La FNATH 87 est une association assurant la défense juridique individuelle de ses adhérents dans ses domaines de compétences (l'accident de travail, la maladie professionnelle, la maladie, la longue maladie, l'invalidité, le handicap, le droit du travail, le droit des assurances, les prestations familiales, l'assurance chômage, les accidents de la voie publique, les accidents domestiques, la retraite... quel que soit le régime social - salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, employés des fonctions publiques...-).

Vous êtes victime d'un accident, vous êtes handicapé(e), malade ou invalide, la FNATH 87 est là pour faire valoir vos droits.

2 juristes vous reçoivent, vous écoutent, vous conseillent, vous accompagnent, vous défendent et entreprennent avec vous les démarches nécessaires afin de faire valoir vos droits.

Bénéficiez-vous bien de tous vos droits ? Pour répondre à cette question, n'hésitez pas à solliciter un entretien avec une juriste soit par téléphone, soit en présentiel ; pour ce faire, les personnes (adhérentes et non adhérentes) sont invitées à prendre rendez-vous au 05.55.34.48.97 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Pour contacter les bénévoles de la section FNATH 87 à ORADOUR/GLANE :
- Roger OUZEAU, président de la section au 06 75 96 99 55
- Jean-Loup TERRIEN, trésorier de la section au 05 55 03 31 62

FNATH 87
6 Av du Pt Sadi Carnot - 87350 PANAZOL
05 55 34 48 97
<http://www.fnath87.org>
fnath.87@orange.fr

Les jeunes d'Antan Javerdat

Le Club des Jeunes d'Antan continue l'année 2023 avec ses réunions des premiers mardis du mois de 14h30 à 17h30 à la salle des Associations.

Le bureau a été reconduit lors de l'Assemblée Générale du mardi 7 Février 2023 suivi d'une dégustation de crêpes.

Le Quarantième Anniversaire du club a été fêté avec un repas concocté par un traiteur à la salle des Associations le mardi 4 juillet 2023 à 12 heures.

Ce repas est offert aux adhérents à jour de leur cotisation 2023.

L'après-midi, animé par le groupe folklorique << L'Eglantino D'O Limouzi >>, était ouvert à tous.

Un loto sera organisé le dimanche 8 octobre 2023.

Le traditionnel repas d'Automne en Novembre est envisagé chez MILORD à Oradour/Glane.

Si vous souhaitez nous rejoindre et nous aider à réaliser les activités tout au long de l'année, venez les 1er mardis du mois ; vous serez les bienvenus.

A bientôt. Le bureau.

Le comité des fêtes

Depuis le début de l'année, le Comité des Fêtes n'a pas chômé.

Le samedi 25 Mars, ce fut carton plein pour le concours de Belote du printemps.

36 équipes se sont inscrites pour ce moment convivial : un record de participation

Puis, moment phare de l'année, notre traditionnelle fête du village s'est tenue le week-end des 17 et 18 juin.

Passées quelques inquiétudes du côté du ciel très vite dissipées, ces 2 jours se sont déroulés comme d'habitude dans la bonne humeur et avec un affluence jamais vue ... L'équipe en charge des frites a eu du mal à répondre à la très forte demande mais au final, tout le monde a pu déguster sa barquette tant désirée ! Encore merci à tous pour votre patience dans la file d'attente, digne de celles des plus grands Parcs d'attractions !

Peut-être est-ce l'effet du nouveau manège présent cette année : les chaises volantes ont attiré les jeunes et les moins jeunes qui n'ont pas eu peur de s'envoler dans le ciel de Javerdat.

Et comme toujours au programme du samedi : manèges, grillades, musique avec le groupe El Yacka qui a animé la soirée et pour finir en beauté : un magnifique feu d'artifice.

Dimanche : le traditionnel vide grenier, les manèges toujours en action et les balades à poneys.



Nos bénévoles étaient tous à pied d'œuvre. Bravant la fatigue, ils ont su faire en sorte que tout se déroule à merveille. Le comité des fêtes tient à les remercier tous chaleureusement car sans eux, le fête ne pourrait avoir lieu. Comme l'année dernière, des membres du Lions Club d'Oradour sont venus nous prêter main forte pour les grillades et les frites, ainsi que les bénévoles de l'APE qui ont vendu des gâteaux sur les deux jours de fête.

Rendez-vous le samedi 29 juillet pour le marché festif (promis, nous allons nous entraîner pour les frites) et le dimanche 6 août pour le concours de pétanque en triplette.

Saint-Blaise



73^e Ostensions septennales de Saint-Blaise à Javerdat



Le 18 mai 2023, se sont déroulées dans notre petit village, les célébrations de clôture des 73^{èmes} ostensions septennales.

Si le moral était au beau fixe parmi les nombreux bénévoles qui travaillaient d'arrache-pied à l'embellissement du bourg, le temps des jours précédant la manifestation, lui, n'y était pas. Pluie, vent, grêle, il avait fallu lutter contre les éléments pour accrocher solidement roses, guirlandes, panneaux et branchages. Heureusement, notre saint-patron Blaise a su mettre ce capricieux printemps au pas, et c'est sous un soleil généreux et une brise discrète que les manifestations ont pu débuter.

À 15H, la messe en plein air, concélébrée par Mgr Tadeuz Wojda, évêque de Gdansk, Mgr Pierre-Antoine Bozo, évêque de Limoges, et Claude Chartier, curé de la paroisse, a réuni plus d'un millier de personnes. Une assemblée de fidèles dans tous les sens du terme : fervents croyants, mais aussi simples visiteurs venus témoigner par leur présence de leur attachement à ce coin de terre limousine et à cette tradition séculaire.

À la fin de la célébration, tous ont entonné d'une même voix l'hymne à Saint-Blaise, dont le buste reliquaire, chargé sur les épaules des porteurs, et escorté par quatre gardes suisses, était prêt à suivre la procession.

Le cortège s'est élancé à 16H30 dans un esprit à la fois serein et recueilli, sur un parcours champêtre de 2,5km, magnifiquement décoré de rouge et de jaune pour la circonstance. Une quarantaine de figurants, aux costumes minutieusement confectionnés, ont incarné ces saints de tous les

temps, « Des femmes et des hommes ordinaires en leur époque », comme le soulignait Mgr Bozo lors de son discours de clôture.

À 18H30, un verre de l'amitié a été servi à la maison des associations pour remercier tous les bénévoles, ainsi que les nombreuses confréries limousines présentes ce jour-là. Ces dernières, en défilant derrière leurs bannières, leurs chasses et leurs reliques, sont venues rappeler, qu'au-delà du culte local, l'esprit des Ostensions reste bien vivant dans toute notre région.

Afin que cet esprit demeure et que l'élan qui nous a rassemblés ne s'essouffle pas, un certain nombre de rencontres sont prévues dans les prochaines semaines. Elles devraient être autant d'occasions de nous retrouver et de partager nos souvenirs et nos images, qui, très vite, deviendront des traces précieuses.



Merci encore

À tous ceux qui depuis plusieurs mois ont œuvré pour que cette fête soit la plus belle possible et nous réunisse autour de notre histoire commune, de nos saints d'hier et d'aujourd'hui et qu'elle reste dans les mémoires. Merci à celles et ceux qui ont confectionné fleurs et décoration tous les vendredis soir depuis de nombreuses semaines mais aussi à vous tous qui avez décoré vos maisons et le bourg ; Merci à l'équipe technique riche de nombreux bénévoles qui ont transporté, installé piquets, sapins, guirlandes, tentes, parkings ; Merci à ceux qui ont préparé la célébration, préparé le cortège et les costumes et à tous les figurants, petits et grands, qui ont participé au cortège. Merci à nos généreux donateurs.

Cette journée nous en sommes sûrs restera dans nos souvenirs qui alimenteront la prochaine Ostension de 2030 !

Christiane Vigneron présidente de l'Association Saint-Blaise

APE



La fin de l'année scolaire arrive à grands pas. Nous venons de passer une année riche en manifestations. L'année scolaire a débuté avec notre traditionnelle Fête du pain, où l'on vous accueille toujours plus nombreux !

Comme chaque année l'APE a participé au Téléthon, proposant une vente de bougeoirs faits par les enfants des écoles et par une vente de gâteaux, ainsi qu'un lâcher de ballons. S'en est suivi, le marché de Noël à Cieux, nos nouveaux sacs garnis pour Noël où nous avons fait travailler des producteurs locaux pour les remplir de douceurs (cookies de la Ferme de la Chouette Blanche, Bière de Noël de Bellac, savons artisanaux d'une savonnière de Manot, des chocolats de Réauté de Limoges...) La vente de sapins de Noël avec notre producteur de Cussac.

Le loto a remporté un franc succès, une salle presque pleine et de beaux gros lots. Nous avons continué notre partenariat avec les chocolats Réauté pour Pâques pour permettre d'avoir des petits prix, pour que chaque parent puisse en profiter car nous traversons une période économique difficile. Et nous avons aussi fait alliance avec la boulangerie Senon, car nous faisons travailler un maximum de locaux, c'est très important pour nous.

Une fête que nous aimons organiser, c'est la boum des enfants. Une fête pour eux. L'ambiance a été très festive, Et nous remercions nos bénévoles pour l'ambiance musicale ! L'APE a été aussi présente pour la fête des fleurs à Cieux.

Nous avons reconduit notre randonnée, en changeant de commune cette année. Nous sommes venus arpenter un secteur sur Cieux, où petits et grands ont pu découvrir plein de personnages plus fous les uns que les autres pendant le trajet ! Et après avoir répondu aux questions, ils ont eu accès au coffre aux trésors !



Au mois de juin, nous avons été présents à la fête du village de Javerdat, où l'APE a tenu un stand de vente de gâteaux et de crêpes tout le weekend, et cette année un super beau temps était avec nous. Beaucoup de monde présent ce week-end !

Nous clôturons cette année scolaire par la kermesse des écoles. Cette année, à Cieux. L'APE a assuré la buvette, le maquillage des enfants, et aussi le bon déroulement de l'approvisionnement des repas salés et sucrés que les parents ont amenés pour cette rencontre.

L'APE sera exceptionnellement présente à une manifestation hors période scolaire. Nous serons à la fête de l'étang de Cieux le 22 juillet, où nous tiendrons un stand de vente de gâteaux et de crêpes. Toutes ces manifestations ont un seul but, générer des bénéfices. Et ces bénéfices ont été repartis un peu différemment cette année. Nous avons remis un chèque de 1200 euros à chaque école (soit 2400 euros au total). Et nous avons eu l'idée de faire un cadeau à nos CM2 qui partent de notre école pour de nouvelles aventures ! Cette année nous leur avons organisé un après-midi Laser Game - Bowling - Goûter au complexe de Chaillac (d'une valeur de 500 euros). L'APE leur a offert le pique-nique du midi également. Et nous avons aussi offert des places à certains bénévoles très actifs qui pouvaient venir nous accompagner pour les remercier de leur implication car sans eux on ne pourrait pas faire tout cela. La mairie de Javerdat nous a offert le transport et nous la remercions.

L'année se termine sur des notes positives, car nous avons réussi à faire plein d'activités pour les enfants. Mais comme toutes les associations, nous manquons de bénévoles... Et sans bénévoles, une association ne peut pas tourner correctement ! N'hésitez pas à venir nous voir. Nous avons besoin de vous



L'arbre et l'abeille

L'association l'arbre et l'abeille a validé, au cours de son assemblée générale, ses orientations et ses objectifs pour cette nouvelle année apicole.

Le choix de mettre en place des colonies d'abeilles noires et donc de modifier nos approches apicoles, nous permet de faire un bilan très positif sur cette gestion qui, hormis un simple incident à la miellée, a donné entière satisfaction.

Il nous faut rappeler ici qu'il est important pour les apiculteurs de prendre les bonnes initiatives et d'anticiper les changements nécessaires pour une approche apicole en parfaite cohérence avec le bien-être de nos abeilles.

Les modifications climatiques, la prédation du frelon asiatique mais aussi le varroa doivent être pris en compte lors du choix des abeilles, de la définition de l'emplacement des ruches avec la présence d'eau à proximité même des abeilles.

On ne fait plus de l'apiculture comme il y a 30 ans, nous nous adressons à des amateurs qui doivent avoir le souci de ne plus être confrontés à des mortalités importantes, avoir des récoltes importantes et savoir anticiper le suivi de leurs essaims ;

Cette année apicole a démarré de façon précoce avec une floraison de printemps qui a vu les hausses se remplir rapidement avec l'arrivée d'un essaimage important et précoce. Il vous faut éviter de croire que tous ces essaims vont enrichir votre rucher mais il vous faut penser à ne pas hésiter à réunir les essaims les plus faibles pour ne pas avoir à trop nourrir en automne.

La vie de l'association demeure importante car nous sommes de plus en plus sollicités pour des interventions auprès des écoles et de nos partenaires ainsi que pour des conseils. Nous avons accueilli sur place au rucher municipal les enfants de l'IME, nous sommes intervenus à l'école Jeanne D'arc à Limoges, mis en place une exposition à l'Office de tourisme et ensuite à Naturapi. Nous serons présents à la fête du miel à Saint Claud et avec l'office de tourisme en Août pour la découverte des abeilles.

Nous poursuivons nos interventions auprès de la commune de Montrollet et la formation des citoyens chargés du suivi du rucher. La commune vient d'obtenir le label Apicité avec la mention de 2 abeilles, ce qui est remarquable. Elle a fait l'objet d'un reportage sur TF1 et doit répondre à bien des sollicitations.

Les Amis de Javerdat

Les Amis de Javerdat vous accueillent avec plaisir. Son Assemblée Générale aura lieu le dernier dimanche d'août, elle sera suivie d'un repas au restaurant.

Cette année les ostensions ont rassemblé tous les habitants de la commune et des environs. Une foule substantielle nous a rendu visite. Certains membres de notre

Association ont participé à leur mesure à ces retrouvailles septennales. A l'automne, nous avons toujours le projet, en accord avec la municipalité, de plantation d'un arbre dans la cour de l'école. La date sera fixée lors de notre AG.

Nous vous souhaitons un bel été. A bientôt.



Le Biblion



L'association Le Biblion a poursuivi ses activités habituelles, en cette première partie de l'année 2023 : celles bien connues des enfants de l'école concernant le prêt des ouvrages et celles, plus récentes, en direction du public adulte, activités toujours menées grâce à nos bénévoles assidues.

Nouveauté pour cette année 2023 : la participation de l'association au vide-grenier organisé par le Comité des fêtes ; vide-grenier qui a eu lieu le 18 juin. Pour cette

occasion, une de nos bénévoles a confectionné des personnages et objets à partir de livres ; cette nouvelle approche du livre a beaucoup plu.

Si vous aussi vous avez envie de vous (re) mettre à la lecture, notamment pendant vos vacances estivales, venez nous rendre visite ou contactez-nous...

Heures d'ouverture

- Pour le grand public : le 1er samedi de chaque mois, de 09h30 à 11h00
- Portage des livres à domicile : sur RDV ou en dehors des heures d'ouverture-Contacter Madame Odette DAGANAUD au 06.44.99.12.40 ou Madame Noëlle LARS, au 06.77.00.74.90

- Pour les élèves scolarisés à l'école de Javerdat : un RDV est pris avec les enseignantes, sur le temps scolaire. L'accès au Biblion est gratuit pour tous. On vous dit donc à très bientôt !!...

Toute l'équipe du Biblion vous souhaite un très bel été riche en lectures !

Baseball



Le club « POL Baseball Haute-Vienne » vient d'élire son nouveau bureau. Le Président, M. GERVAIS Julien, est accompagné de Mme Magdalena CACAULT à la trésorerie et M. Jean François MARKUT au secrétariat. Nous préparons déjà la rentrée avec le stage sportif ouvert à tous, qui aura lieu du 14 au 18 août 2023 au complexe de baseball de Javerdat. Renseignements au 06 82 93 39 74.

Dès la fin de ce stage, le club reprendra ses activités et accueillera les nouveaux licenciés en Baseball5 ou Baseball, de 5 à 55 ans, filles et garçons, expérimentés ou néophytes.

Vous êtes jeunes ou moins jeunes, vous souhaitez participer à notre belle aventure Blind Baseball, vous pouvez nous aider à accompagner notre joueuse de l'Equipe de France, Claudia et nos 4 coaches pour la préparation du championnat d'Europe qui se déroule cette année à Bologne en Italie. Vous pouvez vous aussi venir participer à cette pratique sportive et découvrir la formidable adaptation de ces joueurs.

Nos jours d'entraînement ados et adultes, sont les mercredis et vendredis en soirée et une fois par mois le dimanche, ainsi que le samedi matin pour les moins de 12 ans.

Nos tarifs de licence sont abordables et des facilités de paiement sont proposées.

Plaisir, bienveillance, respect, sont les trois valeurs que nous portons, nos sports sont accessibles à tous, mixtes et parfois même joués en famille avec vos enfants.

Rendez-vous au terrain dès le 18 août. A très vite! Jouons tous ensemble pour mettre en avant notre commune de Javerdat.

Nous espérons bientôt vous voir nombreux sur ce complexe sportif pour prendre ou reprendre une activité physique ou simplement encourager nos joueurs.

Tous aux terrains !

Le bureau

Renseignements :

Jean Marie BOULAY au 06 82 93 39 74

Mail : osgor.baseball@gmail.com

Facebook : POL Baseball Haute-Vienne

La voix de Javerdat

Début février 23, les commissaires enquêteurs se sont prononcés en faveur de la réalisation du projet Eolien de la société ESCOFI sur le territoire de notre commune. Le projet n'a pas fait l'unanimité au sein de la commission d'enquête (2 commissaires pour, 1 commissaire contre). De plus, l'avis favorable a été assorti de 2 réserves :

- Nécessité d'un alignement Nord/Sud des éoliennes pour minimiser les risques de collision par les oiseaux migrateurs
- Besoin d'une meilleure répartition des retombées économiques pour les habitants impactés

Fin février, « La voix de Javerdat » a tenu une Assemblée Générale Extraordinaire. Les adhérents ont unanimement fait part de leur déception, de leur sentiment de ne pas avoir été entendus ni par les élus, ni par les commissaires enquêteurs. Ils se sont prononcés en faveur de la poursuite de l'opposition au projet. Le fait que l'avis des habitants de Javerdat ait été noyé dans une population globale de 18000 habitants (périmètre d'affichage de l'enquête publique) a été vécu comme une véritable injustice. Des modifications ont été apportées au sein de l'Association « La voix de Javerdat » (évolution statuts et évolution composition conseil d'administration) pour lui permettre d'élargir son champ d'actions et défendre au mieux les intérêts des habitants.

Depuis l'AG, de nombreux habitants se sont mobilisés en adhérant à l'association, en assistant aux réunions publiques ou en manifestant leur position grâce à de nombreuses pancartes et nous les en remercions. De plus, l'Association a continué à mettre en évidence les manques du dossier, d'identifier ses nuisances, en s'appuyant quand cela était possible sur des avis d'experts notamment dans les domaines suivants : Impact paysager, hydrogéologie, Impact sur l'avifaune... Un mémoire d'observation a été transmis à la préfète de Haute-Vienne afin qu'elle dispose d'informations exhaustives avant de rendre sa décision sur le devenir de ce projet. Le 4 juin dernier, une élection municipale partielle a été organisée. 2 candidats se sont présentés :

- Audrey IC, candidate désignée par l'équipe municipale en place et favorable à la réalisation du projet de la société ESCOFI

- Marc DRUTEL, président de l'association « La Voix de Javerdat » opposé à la réalisation de ce projet éolien. Ce dernier a présenté cette élection comme l'opportunité offerte aux habitants de notre commune d'une consultation populaire concernant ce projet éolien.

Le résultat de l'élection a été sans équivoque : Marc DRUTEL a été élu au premier tour avec plus de 55% des suffrages exprimés. Ce résultat démontre la légitimité démocratique de l'opposition au projet éolien exprimée par l'association « La Voix de Javerdat » depuis 2020. Cette opposition dépasse largement les 40% d'opposants identifiés par les commissaires enquêteurs.

Depuis 2017, l'équipe municipale a fait le choix d'accompagner la réalisation de ce projet. Pour être pertinent, cet accompagnement se doit d'intégrer « en temps réel » toutes les nouvelles informations qui peuvent apparaître au cours de la vie du projet. Le résultat du vote du 4 juin, les éléments nouveaux collectés depuis la fin de l'enquête publique (expertise photomontage, étude hydrogéologique...), étaient autant d'opportunités pour l'équipe municipale de réviser sa position. La voix de Javerdat déplore que cette dernière ait décidé de pas tenir compte de ces nouveaux éléments. Les électeurs n'ont pas été écoutés. Ils auront la possibilité de s'en souvenir à l'avenir.

La décision de la préfète est attendue début juillet. Quelle que soit cette décision, l'Association « La Voix de Javerdat » continuera d'envisager toutes les actions légales possibles pour faire entendre l'avis des habitants de la commune et pour que ce projet ne voit jamais le jour.

*« La voix de Javerdat »
(Rejoignez-nous sur Facebook - Contre le projet de parc éolien à Javerdat)*

38



Javerdat Jeunesse

Voilà encore une saison de passée ! Cette année nous avons eu la joie de compter de nouvelles adhérentes et d'anciennes sont revenues. Notre effectif est en bonne augmentation à la séance du mardi soir et se maintient à la séance du vendredi matin. Nous en sommes très contentes d'autant que toutes les nouvelles recrues sont ravies des conseils donnés par Delphine, notre animatrice toujours vigilante aux besoins de chacun.

Cependant, pas d'inquiétude, il y a encore de la place dans la salle des associations pour vous accueillir à la rentrée.

Venez donc nous rejoindre le mardi soir pour une séance tout public ou le vendredi matin pour une séance plus sénior ; les deux premières fois sont gratuites, alors profitez-en et venez essayer !

Vous pouvez aussi venir nous rencontrer lors de notre assemblée générale qui aura lieu le :
- Mardi 12 septembre à 20H à la Maison des associations.

AG qui, comme d'habitude, sera suivie d'un repas confectionné par chacun et chacune et partagé par tous.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à venir nous rendre visite lors d'une séance, Maison des associations ou bien à nous appeler :

Nadine : 06.88.47.58.65 Patricia : 06.14.38.29.57, Sylvie:06.82.21.38.85
Delphine, notre animatrice : 06.62.86.92.46

Nous souhaitons à tous un bel été.

Le Bureau

39



La saison se termine en fanfare avec le traditionnel spectacle de fin d'année qui a eu lieu le mardi 4 juillet à la Mégisserie.

Plus de 200 spectateurs sont venus admirer nos danseurs et danseuses qui ont enchaîné les chorégraphies sur le thème du cinéma.

Depuis janvier, tout le monde était à pied d'œuvre pour être prêt le jour J. Nous remercions tous les bénévoles et les adhérents qui ont contribué à faire de ce moment un événement inoubliable.

Après une pause bien méritée, nous vous donnons rendez-vous à la rentrée pour la reprise des cours. L'assemblée générale du 15 septembre nous permettra de vous présenter les nombreuses nouveautés.

C'est effectivement l'année du changement avec un nouveau coach pour les groupes mini, jeunes et ados.

Quant aux adultes, le cours renfo du mercredi continue avec Audrey et le cours fitness change de formule.

Rendez-vous le 15 septembre à 19h00 pour notre assemblée générale. Les cours reprendront la semaine suivante.

Les horaires des différents groupes sont :
- Minis (4 à 6 ans) : le samedi de 9h15 à 10h00
- Jeunes (7 à 12 ans) : le samedi de 10h00 à 11h00
- Ados (à partir de 13 ans) : le samedi de 11h00 à 12h00
- Cours renfo (adultes et ados de plus de 16 ans) : le mercredi de 19h00 à 20h00

Venez profiter des 2 cours d'essai gratuits à la rentrée !

Pour tout renseignement, contactez :
Audrey au 06 85 57 44 48
Jenny au 06 64 98 70 65
Par mail : asdanse87@gmail.com
Facebook / Insta

ACCA



Une saison de plus terminée, et elle n'a pas été des moindres car pour la troisième année consécutive le record de sangliers prélevés par les chasseurs de Javerdat a été battu. Et oui, le tableau annuel s'élève à 63 sangliers sur la commune avec une pression de chasse au maximum pour contenter nos amis agriculteurs.

Notre quota d'une vingtaine de chevreuils a également été atteint.

Tout ça dans la convivialité et la bonne humeur, avec une équipe dynamique composée aussi bien de jeunes que d'anciens, car oui à la chasse contrairement aux idées reçues il y a des jeunes et ce sont de vrais passionnés.

Vous vous demandez peut-être ce que l'on peut faire de toute cette viande ?

Les chasseurs en vendent aux particuliers sur réservation (06 45 88 32 70) ce qui leur permet de rembourser une partie du coût des bracelets et en même temps rend cette viande accessible à tout le monde pour faire vos pâtés, marinades, civets, et autres préparations faites maison. Et en plus c'est délicieux !!

Pendant le mois de mars des comptages nocturnes ont été organisés par la FdC87 et réalisés par nos chasseurs. Ces comptages que nous reproduirons tous les ans à la même période nous permettent de mieux évaluer la population d'animaux présents sur la commune et ainsi d'adapter nos prélèvements pour une meilleure gestion.

Le 2 juin notre assemblée générale a eu lieu et le conseil d'administration a légèrement changé suite à la démission de David Savignat, notre secrétaire. Il a donc été remplacé par Céline Canard qui apportera une touche de féminité au bureau de l'ACCA.

Maintenant, place à la nouvelle saison de chasse qui commence avec les chasses estivales du renard à l'affût ainsi que le sanglier à l'affût mais également en battue s'ils causent trop de dégâts sur les cultures.



Déjà six mois d'écoulés.

Après la traditionnelle soirée des vœux du président - toujours aussi conviviale - ADN a répondu favorablement aux nombreuses sollicitations dont elle a fait l'objet : en lien avec l'hôpital, organisation de la randonnée Mars Bleu au profit de la lutte contre le cancer colorectal, participation au parcours du cœur, marche écologique avec les enfants du conseil municipal, randonnées mensuelles du dimanche, préparation et pose des décorations des Ostensions afin de participer à l'animation de notre cité.

La belle saison étant là, les veilles des chemins et les balisages ont occupé notre groupe de baliseurs (GR4.654 le Puyconieux Oradour-sur-Vayres, et au

cours du 2ème semestre, ce sera Veyrac, Javerdat et Saint-Laurent-sur-Gorre).

Les 22 et 23 juillet, ce sera après deux années d'absence, le retour de la Gant'rando - deux journées de marche ouvertes à tous sur des circuits d'une vingtaine de kilomètres.

ADN participera le 2 septembre au Forum des associations et enchaînera le 3 par l'encadrement de "Randonnez-vous en Haute Vienne" de retour à St-Pardoux pour son 20e anniversaire. Ce sera le moment pour une cinquantaine de privilégiés, de préparer sacs et chaussures pour un séjour d'une semaine à Ax-les-Thermes où randonnées et visites s'enchaîneront : four solaire de Montlouis, bastide de Mirepoix, visite guidée sur l'histoire du canal du midi...

De retour à la maison, il faudra déjà penser à la randonnée et au repas des Potirons qui élargiront domicile cette année à Rochechouart le 7 octobre puis ce sera la fête des plantes et du jardin le 22 octobre avec notre balade thématique faune et flore.

Avant de passer les fêtes de fin d'année en famille, le Téléthon les 2 et 3 décembre et le repas de fin d'année le 17 termineront nos activités 2023.

N'oublions pas les randonnées du jeudi ainsi que les 4 séances hebdomadaires de marche nordique.

Un grand merci aux animateurs et animatrices, baliseurs et baliseuses, membres du conseil d'administration qui donnent beaucoup de leur temps pour encadrer toutes



ces activités auxquelles vous êtes cordialement invités et aux adhérents qui font vivre ADN.

Contact :
adn.pol87@gmail.com
tel : 06 26 72 11 68



L'association Marchà pied créée en 2015 est située à Saint Junien. Elle organise toutes les semaines des randonnées douces entre 8 et 11 km dans les environs de Saint Junien et en débordant sur la Charente limitrophe tous les mardis après-midi ainsi que des Rando Santé® de 4 à 6 km tous les jeudis après-midi. Notre club a été labellisé santé® le 16 février 2016.

Depuis l'année 2021 l'association s'adonne à une nouvelle activité « la marche aquatique ». Cette discipline créée en 2005 sur le littoral du nord de la France se pratique partout sur les côtes françaises. Cette activité se pratique aussi en milieu lacustre. Pour notre club elle a lieu sur le site de La Chassagne commune de Videix tous les mardis et dimanches matin et le vendredi après-midi et cela toute l'année. Nous avons obtenu le label santé® pour cette activité le 16 mai 2023. Notre but est de créer une section « marche aquatique santé » pour les personnes aux capacités physiques diminuées.

Tous les ans, quelques téméraires se confrontent aux équipes du bord de mer lors des championnats régionaux.

Le 7 mai a eu lieu un Rando Challenge sur la commune de Javerdat. Cette épreuve de 17 km sur la journée comptait pour la qualification nationale de cette discipline. En parallèle se déroulait un Rando Challenge découverte de 12 km ouvert à tous avec



tout le long du parcours des QCM (questionnaires à choix multiples). Une cinquantaine de personnes a découvert cette façon de randonner et était enchantée de leur journée. A l'arrivée, gâteaux, boissons et des lots pour tous les participants ont été distribués. Un grand merci à la mairie de Javerdat pour son accueil et le prêt des salles et nous avons tous pu profiter des magnifiques décorations des ostensions.

Nous allons terminer notre saison sportive avec la journée porte ouverte du 9 juillet en participant avec le comité de randonnée pédestre de la Haute Vienne et tous les clubs de randonnée affiliés qui voudront bien participer à une grande fête de randonnées et de marche aquatique sur le site de La Chassagne. Venez nombreux découvrir nos activités et cet agréable lieu.



42

Des calculettes pour les futurs collégiens de 6^{ème} de Javerdat

Deux ans déjà que le Lions Club « Oradour-sur-Glane » s'est engagé auprès de la commune de Javerdat : outre sa présence active et bénévole lors des récentes Ostensions, en mai dernier (confection des décorations, accueil des confréries et des visiteurs), le Club service a également pris part, pour la 2^{ème} fois, à la « Fête du Village », les 17 et 18 juin derniers, ayant activement participé, à cette occasion, au service cuisson des grillades et des frites.

De même, les enfants de la commune ne sont pas en reste : l'une des écolières de l'école communale de Javerdat se sont vu remettre une calculette, généreusement offerte par le Lions Club « Oradour-sur-Glane ». Ainsi, après des vacances bien méritées, les futurs collégiens vont pouvoir attaquer leur rentrée scolaire dans les meilleures conditions matérielles possibles.

A la veille des vacances d'été, une nouvelle opération vient d'être organisée : en effet, les 18 écoliers de CM2 de l'école communale de Javerdat se sont vu remettre une calculette, généreusement offerte par le Lions Club « Oradour-sur-Glane ». Ainsi, après des vacances bien méritées, les futurs collégiens vont pouvoir attaquer leur rentrée scolaire dans les meilleures conditions matérielles possibles.

Telles sont, parmi bien d'autres, le type d'actions de proximité conduites par le Lions Club « Oradour-sur-Glane », relayant la devise du Lions Clubs international : « Nous Servons », participant, par ses actions multiples, à améliorer la qualité de vie de la communauté, dans la convivialité, la générosité et l'amitié.

Dès la fin août prochain, c'est dans ce même esprit que les membres du Lions Club « Oradour-sur-Glane » s'investiront, sous la présidence de Nathalie Laguenière, qui succède à Yannick Guillet, en apportant leur contribution au second Festival de Brigueuil, du 23 au 27 août prochain (théâtre, cirque, danse, contes pour enfants, jeux ...).



Planning des associations 2023

Vendredi 28 juillet

Nuits musicales de Cieux à l'église de Javerdat à 21h

Samedi 29 juillet

Marché festif à partir de 17h

Dimanche 6 août

Concours de pétanque du Comité des Fêtes

Dimanche 27 août

Assemblée générale et repas des Amis de Javerdat à 10h30

Mardi 12 septembre

Assemblée générale Javerdat Jeunesse à 20h

Vendredi 15 septembre

Assemblée générale de l'AS Danse à 19h

Samedi 30 septembre

Assemblée générale du Biblion à 10h

Dimanche 8 octobre

Loto des jeunes d'Antan à 14h

Samedi 18 novembre

Concours de belote du Comité des Fêtes à 20h

Samedi 25 novembre

Repas des Aînés à 12h



